

Thurins

*Bulletin municipal
d'information*

n° 106

AVRIL 2010



Intercommunalité



Sommaire

EDITORIAL	P. 3
INFORMATIONS MUNICIPALES	P. 4
INFORMATIONS DIVERSES	P. 12
INFORMATIONS INTERCOMMUNALES	P. 13
DOSSIER : PLAN LOCAL D'URBANISME	P. 14
VIE DE LA COMMUNE	P. 22
VIE ASSOCIATIVE	P. 26
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010	P. 31
ETAT-CIVIL	P. 31
CARNAVAL 2010	P. 32

Horaires d'ouverture de la mairie de Thurins :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 00

Mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**Permanence urbanisme, de préférence sur rendez-vous,
le 3^e samedi de chaque mois.**

La mairie est fermée le dernier samedi de chaque mois.

MAIRIE DE THURINS

2, place Dugas - 69510 Thurins

Tél. 04 78 81 99 90 - Fax : 04 78 48 94 54

E-mail : thurins@coteaux-lyonnais.com

*Nous invitons les associations à déposer leurs articles
pour le prochain bulletin à la mairie.
Tout texte non parvenu avant le 3 juin 2010
ne paraîtra pas dans le numéro du troisième trimestre 2010.*

Merci de votre compréhension.



Responsable de la publication : Chantal Kramp, adjointe

Comité de rédaction : la commission "information"

Création, réalisation : Freemac, 69590 St-Symphorien-sur-Coise - Tél. 04 78 57 70 70

Nous remercions toutes les personnes qui ont accepté de nous fournir des photos pour illustrer ce bulletin (Arnaud Descours, Bernard Meignier, Denis Combet et autres personnes, élus, membres d'associations thurinoises...)

Editorial

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin de nombreuses pages inhabituelles concernant notre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). En effet, lors de sa séance du 12 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'arrêt projet de ce P.L.U. et c'est une présentation succincte de ce document qui vous est proposée au niveau des zonages (cartographie centrale) et des vocations remplies par ces diverses zones.

C'est un travail de plus de 6 ans qui trouve enfin son aboutissement avec cette phase de conclusion de notre P.L.U.

Ce document traduit la volonté politique de développement de notre territoire communal, en lien et en accord avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.CO.T.), en fin d'élaboration lui aussi. Il traduit également la nécessaire mise à niveau technique et administrative du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), document actuel qui sert de point de départ et qui devenait très souvent inapplicable, du fait de réajustements successifs demandés par les services de l'Etat.

Les documents relatifs à l'arrêt projet du P.L.U. seront donc prochainement expédiés à toutes les personnes morales associées, lesquelles auront 3 mois pour donner un avis sur le document.

A l'issue de cette phase, une enquête publique aura lieu et les dates de cette enquête, non connues à ce jour, vous seront bien sûr communiquées afin que chacun, s'il le désire, puisse faire remonter ses remarques, lesquelles, si elles présentent un intérêt collectif ou général, pourront être prises en compte.

Je vous laisse donc le soin de découvrir les principaux éléments de notre futur P.L.U. tout en précisant qu'un dossier complet est à votre disposition pour consultation en Mairie.

Le second point que je souhaite aborder avec vous aujourd'hui concerne le devenir de la piscine intercommunale située sur le territoire de notre Commune de Thurins.

En concertation avec l'Exécutif de la C.C.V.L., c'est une solution de «raison» qui a été trouvée aux fins de réhabilitation de ce site.

En effet, les incertitudes pesant sur les possibilités financières futures de notre Communauté de Communes conduisent cette dernière à viser plus que jamais à l'économie en matière de fonctionnement bien sûr, mais également à optimiser les programmes d'investissement. C'est dans cet esprit que la Commune et la Communauté de Communes ont acquiescé à une formule moins coûteuse de réhabilitation «classique» de la piscine.

Ce compromis raisonnable a été validé à une quasi-unanimité par le Conseil de Communauté réuni lors de sa séance de Débat d'Orientations Budgétaires le 11 février dernier.

Ce vote positif, demandé par le Président de la Communauté de Communes, permet donc d'envisager une réouverture de cet équipement entièrement rénové pour la saison 2011 lequel assurera donc à nouveau son rôle de service ludique vers les jeunes et vers les familles, comme auparavant.

Les ambitions communales et intercommunales sont aussi d'insérer cet équipement dans un parcours de tourisme et de loisirs à inventer et à promouvoir pour une valorisation de la découverte de notre territoire de l'Ouest Lyonnais.

Je terminerai cet éditorial en vous rappelant que 2010 et 2011 seront des années fortes au niveau des réalisations communales voulues par la Municipalité.

Tous ces investissements sont présentés dans le bulletin, à l'occasion de la présentation du budget 2010, lequel a été validé par le Conseil Municipal à l'unanimité au soir du 19 mars.

Ces divers projets (pôle multiservices du Vallon, réfection de la rue de la Poste, mise en séparatif de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales route d'Yzeron et route du Barrage,...) engendreront des désagréments et une certaine gêne pour les riverains concernés.

J'en appelle donc à votre patience et à votre compréhension pour que des dérangements, qui peuvent perturber vos habitudes de déplacements, soient vécus positivement, sachant que la finalité de tous ces chantiers est l'amélioration des services rendus à l'ensemble de notre population.

Je voudrais conclure mon mot d'aujourd'hui en remerciant chaleureusement toutes les personnes qui ont accompagné les élus à l'occasion des opérations de vote liées aux scrutins régionaux des 14 et 21 mars derniers. Bénévolement et gracieusement, ces habitants ont aidé la municipalité lors de ces élections et ce geste désintéressé et citoyen mérite d'être souligné à un moment où la mode est plus au dénigrement et au désintérêt de la chose publique, attitude bien regrettable, au regard des enjeux d'une démocratie.

A bientôt.

Le maire, Roger Vivert

Informations municipales

DES NOUVELLES DES «GRANDS CHANTIERS» EN COURS

TRAVAUX SUR VOIRIE DE LA POSTE ET RD25 JUSQU'À L'ÉCOLE PRIVÉE

(voir détail des travaux dans le bulletin de janvier 2010).

PROGRAMMATION PRÉVUE POUR CES TRAVAUX :

- **Travaux d'assainissement route d'Yzeron (de la Maison Odin à la salle des sports) et début de la RD 628 (route du barrage) :** début des travaux prévu le 10 avril.
- **Travaux rue de la Poste et le début de la route d'Yzeron (de la maison Odin au carrefour du Barrage) :** ces travaux devraient commencer au 2^e semestre 2010.
Une réunion publique d'information a eu lieu le vendredi 5 mars avec les riverains.
- **Sécurisation des piétons aux abords de l'école privée et de la salle des sports :** travaux prévus pour le 2^e semestre 2010.

Circulation des riverains pendant les travaux

Pendant la durée de l'ensemble de ces travaux (qui pourraient durer jusqu'à la fin de l'année 2010), une déviation temporaire pour les riverains et les dessertes locales sera mise en place.

Nous sommes actuellement en concertation avec les différents interlocuteurs (maîtres d'œuvre, entreprises, Département, propriétaires de terrains, services Transports, M.D.R., pompiers, service de ramassage des ordures ménagères, différents maîtres d'ouvrage...), afin d'organiser au mieux ces travaux et de générer le minimum de nuisances dans la vie quotidienne de chacun. Dès qu'elle sera utilisable, le plan de la déviation sera affiché au panneau municipal et annoncé dans la presse locale.

Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments inévitables que ces travaux entraîneront et faisons dès à présent appel à votre compréhension et à votre patience.

NOUVELLE VOIE ENTRE LA RUE DU 8 MAI ET LE CHEMIN DU MATHY

(prolongement de l'impasse des Sapins)

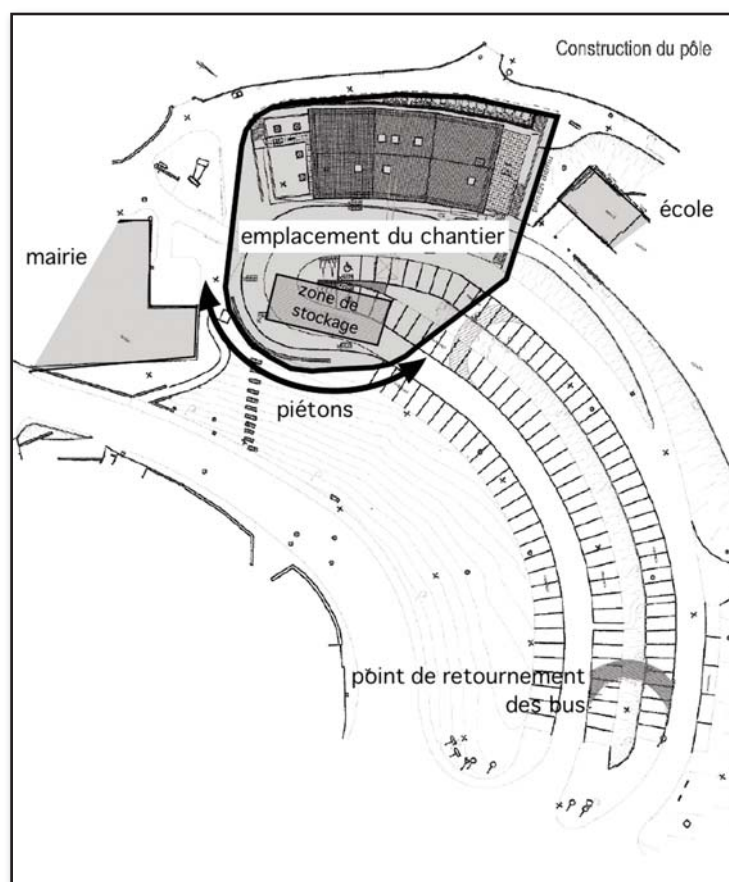
Les travaux d'enfouissement devaient commencer en octobre. Pour des raisons techniques, ils n'ont débuté que fin décembre et ont été très rapidement suspendus à cause des intempéries ! Le chantier a redémarré et cette nouvelle voie devrait être terminée fin juillet (la livraison des logements «Horizon Nature» devant s'achever fin juin).

PÔLE MULTISERVICES

Le chantier du pôle multiservices, qui devrait commencer bientôt, occupera la partie supérieure du parking de la mairie pendant un

peu plus d'un an. Durant cette période, plusieurs aménagements provisoires seront nécessaires pour permettre le déplacement des piétons et des véhicules :

- Un point de retournement pour les bus va être réalisé vers le bas du parking. Un arrêt bus provisoire accompagnera cet aménagement.
- Un accès piétons reliant le parking à la mairie et à l'église longera le bas du chantier.
- En haut du chantier, le chemin d'accès à la salle des sports et aux propriétés privées riveraines sera maintenu dans sa largeur actuelle.
- Les toilettes publiques seront provisoirement supprimées, en attendant leur réaménagement au rez-de-chaussée du pôle. Le reste du parking demeurant sans changement.



VOIRIE



Poursuite du programme de travaux sur les chemins du Marnas, de la Mathivière et du Jaricot

Projets de travaux à l'étude :

- Amélioration de la traversée du Pont pour les piétons.
- Création de parking en bordure de la rue du 8 mai (au droit du projet de construction «Le Patio Lola Rose»)
- Création de parking en bordure du chemin de la Plaine (au droit du projet de construction sur le terrain «Berrier»)
- Partie haute du Géry, du cimetière au pont de la «Batoue»
- Achèvement du cheminement piétons de la Ratière au Pont de Thurins (en passant par le Crazat).

GESTION DES EAUX

Assainissement rue Barthélémy DELORME (impasse des sapins prolongée) (S.I.A.H.V.G.)

Le syndicat a prolongé, côté rue du 8 mai, le collecteur qui avait été réalisé par le promoteur MCP (construction «Horizon Nature»).

D'après le dernier rapport, la station syndicale de Messimy répond à toutes les normes de rejet sauf au niveau des quantités de phosphates. Un bureau d'études étudie la mise en place et le coût d'un système de traitement complémentaire.

Assainissement route d'Yzeron (S.I.A.H.V.G.)

Les travaux de mise en séparatif des réseaux débiteront 1^{ère} quinzaine d'avril et dureront environ 3 mois.

Chaque propriétaire aura 2 ans pour séparer les eaux pluviales des eaux usées à l'intérieur de sa propriété, dans le but de soulager et d'améliorer le travail de la station d'épuration syndicale.

Les réunions de chantier auront lieu le jeudi à 11 h et les riverains pourront s'y exprimer.

Assainissement de l'Herse

Le syndicat va lancer l'appel d'offres pour retenir le bureau d'études qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Journée plantations

Elle sera remplacée cette année par une fin d'après-midi «plantations» pour permettre à plus de Thurinois de participer à l'embellissement de notre village.

**Rendez-vous devant la mairie,
le vendredi 7 mai à 17 h avec vos gants.**

Chiens dangereux

RAPPEL DE LA LOI VOUS POSSÉDEZ UN CHIEN DE CATÉGORIE 1 OU 2

À dater du 1^{er} janvier 2010, vous devez être titulaire d'un **permis de détention** dont la délivrance par le maire ne pourra se faire que si vous pouvez apporter, les justificatifs suivants :

- identification de l'animal
- le certificat de vaccination contre la rage
- l'attestation d'assurance responsabilité civile
- l'attestation de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie)
- l'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale.

Quelle que soit la race, toute morsure de chien doit être déclarée en mairie. **Le non respect des règles de sécurité est sévèrement puni par la loi.**

Pour tous renseignements complémentaires veuillez vous adresser à la Police Municipale de la mairie ou consulter le site de la Préfecture du Rhône.



CIMETIERE



La municipalité a actualisé l'ancien règlement du cimetière en le complétant avec la partie «columbarium» et «jardin du souvenir». Le columbarium ne sera ouvert à la réservation qu'après réception des travaux avec l'entreprise à laquelle nous avons demandé de reprendre plusieurs points, non conformes avec les clauses de la commande.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA CRÉMATION :

La loi oblige les communes comme la nôtre à s'équiper d'un «columbarium» et d'un «jardin du souvenir».

La crémation est un rite funéraire de plus en plus demandé qui représentait 0,4 % des obsèques en 1975 pour 28 % en 2007 (ex : en Europe, Tchèques : 77 %, Portugais : 4 % ; dans le monde, Japonais : 99,70 %, Brésiliens : 3,8 %).

Son coût est inférieur de 30 à 40 % à celui de l'inhumation.

La loi française l'autorise depuis 1887, mais les religions ne sont pas unanimes sur ce rite.

Certaines personnes qui choisissent la crémation le font pour une répercussion plus faible sur l'environnement, alors que seulement 5 crématoriums français sur 140 sont équipés de filtres à particules. Ces équipements n'ont pas de normes imposées pour le rejet du mercure et de la dioxine et participent aux deux tiers des émanations gazeuses de mercure.

Les urnes funéraires : elles peuvent être déposées dans une case du columbarium, dans un caveau ou scellées sur la pierre tombale. Les cendres peuvent être répandues dans le jardin du souvenir ou dans la nature, sauf sur la voie publique.

RÈGLEMENT

Il sera affiché à l'entrée du cimetière et disponible en mairie aux heures d'ouverture.

TARIFS

Ils ont été votés par le Conseil Municipal et sont consultables en mairie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Prenez vos dispositions et n'hésitez pas à contacter Muriel MONTARON et/ou l'adjoint référent qui sont à votre disposition pour vous renseigner et vous conseiller.

Informations municipales (suite)

AFFAIRES CULTURELLES

Médiathèque

Les travaux de construction de la future médiathèque vont débiter en 2010 ; il faudra patienter encore quelque temps pour intégrer de nouveaux locaux plus spacieux et adaptés.

En attendant, quelques aménagements de l'espace actuel et de signalisation des rayonnages ont été effectués pour mieux vous accueillir.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2009 :

- 490 lecteurs actifs
- 16 447 prêts, tous documents.

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver à la médiathèque des livres, des revues, des films, des CD et des CD-rom. N'hésitez pas à franchir la porte !

Horaires :

- Mardi 16 h à 18 h
- Mercredi 10 h à 12 h et 16 h à 18 h
- Vendredi 16 h à 18 h
- Samedi 10 h à 12 h

Tarifs :

13 € à l'année par famille pour le prêt de tous les documents.

Tél. 04.78.81.70.21

bibliotheque@mairie-thurins.fr

Animations Contes

Les animations « contes » se poursuivent. Elles ont lieu le mercredi matin, à 11 h, une fois par mois, et durent environ 45 mn. Ces animations sont gratuites et destinées aux enfants.

Prochains rendez-vous : **mercredi 28 avril et mercredi 26 mai à 11 heures à la médiathèque.**

Exposition du Groupe de Recherche sur l'Histoire et le Patrimoine de Thurins

(voir article dans « Vie Associative »).

Exposition d'aquarelles et de sculptures sur terre

Du samedi 10 avril au jeudi 20 mai, la commission des affaires culturelles de Thurins vous invite à venir nombreux découvrir les œuvres de trois artistes lors de son **exposition de peintures et de sculptures.**

A travers leurs aquarelles, Geneviève Crozet et Martine Gonin nous feront découvrir de magnifiques paysages et sites de l'Ouest Lyonnais, notamment de Thurins et de ses environs.

Geneviève Crozet, aquarelliste originaire du Beaujolais, est très sensible à la beauté et à la richesse des paysages.

Martine Gonin, Brindasienne, s'inspire d'une émotion dans ses œuvres de thèmes très variés.

Blandine Drouard exposera ses sculptures sur terre représentant le plus souvent des personnages en mouvement dont l'attitude dégage une expression, un sentiment, un tempérament.

VERNISSAGE et RENCONTRE avec les artistes
vendredi 9 avril à 18 h 30
salle des mariages de la mairie



ExpoSition
aquarelles et sculptures



Martine Gonin



Geneviève Crozet



Blandine Drouard

Mairie de Thurins

du 10 avril au 20 mai 2010

aux heures d'ouverture de la mairie (04 78 81 99 90)

et dimanche 2 mai
de 10 h 30 à 17 h

* Mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h
Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h.

AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée 2010 se prépare :

Pour les inscriptions, prendre rendez-vous avec :

- M^{me} Nougé, directrice de l'école maternelle publique au 04.78.81.77.28
- M^{me} Paturel, directrice de l'école primaire publique, au 04.78.48.94.10
- M^{me} Putzu, directrice de l'école privée au 04.78.48.94.11

**Se munir du carnet de vaccinations
et d'un certificat médical pour une première inscription
en école maternelle.**

Modification du calendrier scolaire : pont de l'Ascension

L'inspecteur d'académie a donné son accord pour une modification du calendrier scolaire.

Les élèves des écoles primaires et maternelles auront **classe le mercredi 12 mai** toute la journée, en remplacement du vendredi 14 mai (lendemain du jeudi de l'Ascension).



Avis destiné aux élèves de CM2 qui entreront au collège à la prochaine rentrée scolaire.

Ils sont attendus, le **vendredi 2 juillet à 19 h** dans la cour de la mairie, avec leurs parents, pour une rencontre conviviale au cours de laquelle Monsieur le Maire leur remettra le **traditionnel dictionnaire**, symbole des souhaits que la municipalité forme pour la suite de leur scolarité.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Cérémonie du 8 mai 2010

Les informations concernant les horaires et lieu des cérémonies seront affichées sur le panneau d'affichage de la mairie.

Comme traditionnellement, une messe aura lieu pour la Paix et les Victimes des guerres. Elle sera suivie des cérémonies de dépôts de gerbes à Messimy et à Thurins.

Un verre de l'amitié clôturera la cérémonie de Thurins à la salle des mariages.

Fête des Mères

Nous donnons rendez-vous aux mamans de l'année et à leurs familles pour la traditionnelle rencontre organisée par l'Association des Familles et la Municipalité, le **samedi 5 juin à 17 heures** à la mairie.

Fête Nationale : 13 juillet

- Les enfants sont invités à se rassembler à partir de 21 h 45 dans la cour de la mairie pour la distribution des lampions.
- Ensuite, le défilé de la Retraite aux Flambeaux circulera dans les rues du centre bourg.
- Vers 22 h 45, le tir du feu d'artifice aura lieu dans le Vallon et sera suivi du bal des Pompiers.

Nous vous demandons de bien suivre les consignes de sécurité habituelles :

- respecter le périmètre de sécurité en restant bien groupés près de la mairie et en ne s'approchant pas de la zone de tir.
- ne pas lancer de pétards dans la foule.

Nous rappelons que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents, responsables de tous dégâts ou accidents qu'ils pourraient provoquer en manipulant des pétards.

AFFAIRES SOCIALES

Plan canicule

Comme chaque année, un registre sera ouvert en mairie pour recenser les personnes âgées isolées ou handicapées qui souhaiteraient être contactées périodiquement, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence, pour leur apporter les conseils ou l'aide dont elles pourraient avoir besoin.

LES PERSONNES CONCERNÉES SONT :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile de Thurins.
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile de Thurins.
- les personnes adultes handicapées, bénéficiaires d'une l'allocation (AAH ou ACTP), d'une carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou encore, titulaires d'une pension d'invalidité.

Nous rappelons que cette démarche d'inscription doit être volontaire.

Pour s'inscrire, il faut que la personne ou son représentant légal en fasse la demande par écrit ou sur simple appel téléphonique à la mairie.

Ouverture d'un Centre Médico-Psychologique (C.M.P.) à Thurins

Dans le contexte d'une restructuration des secteurs psychiatriques qui lui sont rattachés, le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu a été conduit à réorganiser les dispositifs des soins extra-hospitaliers.

Le projet, entre autres, est de réunir les deux C.M.P. de St-Symphorien-sur-Coise et de Mornant, tous deux ouverts de façon séquentielle et avec des effectifs relativement restreints de part et d'autre, dans le but d'optimiser l'offre de soins (psychiatres, psychologue, infirmiers et assistante sociale) proposée à la population de ces cantons et des communes d'Yzeron, Thurins, Messimy et Brindas, rattachées au même secteur psychiatrique.

Une implantation du C.M.P. sur la commune de Thurins a donc été choisie de façon à desservir au mieux ce secteur.

Depuis le 2 mars 2010, le C.M.P. est en fonction dans la villa jaune située au carrefour du chemin de la Plaine et du chemin du Géry. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Informations municipales (suite)



FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009, LE BUDGET 2010

Vendredi 19 mars, le Conseil Municipal s'est réuni pour son conseil le plus important de l'année.

De 17 à 21 heures, l'adjoint aux finances a présenté au vote :

- Le compte administratif 2009
- Le budget 2010
- Les taux d'imposition des trois taxes: taxe habitation, taxe foncière et foncier non bâti

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 SE DIVISE EN DEUX PARTIES :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

LES RESSOURCES DE LA COMMUNE

POUR FINANCER LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NOUS DISPOSONS DES RESSOURCES SUIVANTES :

- Produits et services: (redevances cantine, bibliothèque, locations etc....)
- Impôts et taxes : (taxes d'habitation, taxes foncières bâties, taxes foncières sur terrains)
- Dotations de fonctionnement versées par l'État
- Taxes locales d'équipement
- Reversement de la TVA payées sur les investissements

LES DÉPENSES

Sont considérées de fonctionnement celles qui ont un caractère régulier : (frais de personnel, entretien et maintenance de nos

équipements, subventions et participations diverses, etc...).

Les investissements, souvent d'importance, ont un caractère exceptionnel (exemple : la construction du pôle multiservices).

Après vote, par le Conseil, de ce compte administratif, Claude Claron a présenté le **budget 2010**.

C'est le résultat du travail de la Commission des Finances qui s'est réunie un grand nombre de fois.

Chaque commission municipale avait bien sûr, préalablement soumis ses projets et ainsi proposé ses dépenses pour 2010.

FAITS FINANCIERS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2009

En investissement les réalisations de 2009 :

Un effort particulier a été porté sur la voirie: 151 189 Euros, et les réparations dans les bâtiments communaux: 136 370 Euros.

Concernant les **charges de fonctionnement** nous avons budgétisé **1 571 530 Euros** de dépenses. Les frais se sont en réalité élevés à **1 459 663 Euros**, le budget 2009 est donc respecté.

Ainsi sur les recettes de fonctionnement, après paiement des charges, nous dégageons un résultat de **466 187 Euros**, somme affectée au paiement des investissements 2010.

On peut donc préciser que les finances de la Commune sont équilibrées.

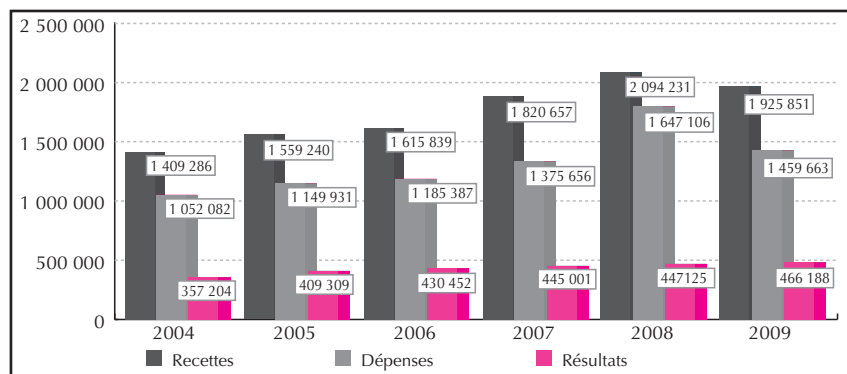
COMPTE ADMINISTRATIF 2009

I) FONCTIONNEMENT		Variation 2008 / 2009	Variation sur 5 ans
Charges à caractère général	379 014,77	9,04 %	38,60 %
Charges de personnel	658 041,31	7,26 %	32,64 %
Autres charges de gestion courante	334 674,65	7,56 %	26,48 %
Charges financières	66 898,99	- 9,35 %	54,66 %
Autres charges	1 454,72		
Charges exceptionnelles (ventes)	19 578,52		
TOTAL DÉPENSES	1 459 662,96	6,88 %	33,01 %
Produits de gestion courante	96 055,47	6,28 %	26,64 %
Impôts et taxes	1 062 175,55	7,24 %	42,06 %
Dotations, subventions, participations	675 573,77	13,00 %	38,27 %
Autres produits de gestion courante	60 197,06	6,45 %	6,15 %
Produits financiers	2 150,84	- 84,32 %	- 65,78 %
Produits exceptionnels (ventes)	22 746,99		
Transfert de charges	0,00		
Atténuation de charges (remb. sal. maladie)	6951,03	- 69,64 %	- 46,08 %
TOTAL RECETTES	1 925 850,71	7,33 %	30,27 %
RÉSULTAT	466 187,75	0,04 %	34,64 %
RESULTAT GLOBAL (utilisé pour le financement des investissements 2010) : 466 187,75			

En comparatif, les résultats antérieurs étaient les suivants :

2005	409 309
2006	430 452
2007	445 000
2008	447 125
2009	466 187

Variation des recettes et charges de fonctionnement (avec opérations exceptionnelles : ventes)



On constate donc une nette amélioration de nos résultats depuis 2005. Ces résultats de fonctionnement servent au financement des investissements, ils seront nécessaires pour la réalisation des projets en cours :
Pôle multiservices (restaurant municipal, médiathèque), salle polyvalente du site de la Plaine, travaux de voirie...

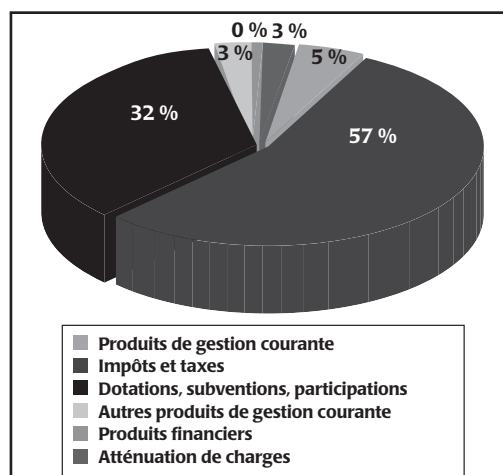
II) INVESTISSEMENT

Total des dépenses d'investissement 2009 : 824 880,00 €

Total des recettes d'investissement 2009 : 801 386,00 €

Rappelons que les dépenses d'investissement sont financées en partie par :		Principaux investissements réalisés en 2009 :	
Les subventions	232 271,00 €	Solde création vestiaires piscine tennis	115 990,00 €
La taxe locale d'équipement	47 945,00 €	Travaux sur bâtiments divers	136 370,00 €
Le remboursement de la TVA sur investissement	53 385,00 €	Travaux divers de voirie	151 190,00 €
Le recours à l'emprunt	0,00 €	Pôle multiservices (études, maîtrise d'œuvre...)	104 688,00 €
Et les réserves antérieures	447 125,00 €		

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010



Total des dépenses de fonctionnement prévues en 2010 :

1 907 814,00 €

Total des recettes de fonctionnement prévues en 2010 :

1 907 814,00 €

Total des dépenses d'investissement prévues en 2010 :

2 653 768,00 €

Total des recettes d'investissement prévues en 2010 :

2 653 768,00 €

EN FONCTIONNEMENT les points à souligner sont :

- Maintien des ressources à leur niveau actuel (pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes locales)
- Augmentation raisonnée des charges, poursuite de l'effort sur les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments.

Les produits prévus au budget 2010

• Produits de gestion courante	94 500,00 €
• Impôts et taxes	1 087 476,00 €
• Dotations, subventions, participations	618 788,00 €
• Autres produits de gestion courante	53 050,00 €
• Produits financiers	1 000,00 €
• Atténuation de charges	53 000,00 €

Les charges prévues au budget 2010

• Charges à caractère général	494 742,00 €
• Charges de personnel et charges assimilées	743 217,00 €
• Autres charges de gestion courante	352 843,00 €
• Charges financières	70 527,00 €
• Charges exceptionnelles	3 750,00 €
• Dépenses imprévues	7 300,00 €

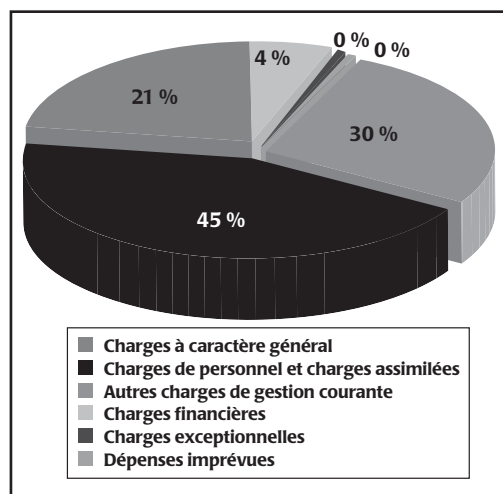
EN INVESTISSEMENT

Les projets

• Réfection rue de la Poste	247 400,00 €
• Le pôle multiservices	1 232 255,00 €
• Salle polyvalente de la Plaine	338 700,00 €

Pour financer ces investissements

• Recours à l'emprunt	450 000,00 €
• Vente de terrain (la Plaine)	690 000,00 €
• Subventions	636 145,00 €
• Excédent de fonctionnement	235 435,00 €



FISCALITE

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes.

• Taxe foncière	14,57
• Taxe d'habitation	19,24
• Taxe sur le foncier non bâti	62,04

Bien que les charges de fonctionnement soient budgétisées en augmentation, deux années de suite les taux sont gelés, sachant que la base est augmentée automatiquement d'un taux national fixé par l'État (1,2 % cette année).

Claude Claron, adjoint chargé des finances se tient à la disposition de chacun pour compléter cette présentation du compte administratif 2009 et du budget 2010 ainsi que pour expliquer vos taxes locales.

Informations municipales (suite)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ANNÉE 2010

Subventions écoles et C.C.A.S.	
C.C.A.S.	6 000,00 €
Projet école publique maternelle	830,00 €
Projet école publique primaire	1 292,00 €
O.C.C.E. Coopérative scolaire publique école maternelle	652,00 €
O.C.C.E. Coopérative scolaire publique école primaire	1 020,00 €
O.G.E.C. contrat d'association	47 109,00 €
O.G.E.C. rappel réévaluation années 2008-2009 contrat d'association	1 485,00 €
R.A.S.E.D. (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté)	250,00 €
TOTAL	52 638,00 €
Subventions aux associations	
A.B.A.P.A. (Ass. de Bénévoles Auprès des Personnes Agées)	300,00 €
A.D.M.R.	3 050,00 €
AL.C.A.LY.	420,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	220,00 €
Anciens Afrique du Nord	100,00 €
Anciens combattants	100,00 €
F.C.V.L. (Football Club des Vallons du Lyonnais)	2 200,00 €
Association des familles	400,00 €
Eclaireurs de France	700,00 €
Maison de la Musique	2 150,00 €
Association François Couzon	2 000,00 €
La Cécilienne (musique Messimy)	110,00 €
Les Bleuets	1 300,00 €
M.J.C. (fonctionnement)	4 900,00 €
F.C.P.E. marché de l'artisanat	250,00 €
Secours catholique de Thurins	85,00 €
Thurins Théâtre	900,00 €
Judo	1 150,00 €
Judo (section basket)	165,00 €
Tennis	620,00 €
Prévention routière	110,00 €
Association pêche	165,00 €
Western dance	115,00 €
Association Recherche sur l'histoire et le patrimoine de Thurins	300,00 €
Association Passerelle pour YOUTOU	160,00 €
Association des conscrits	250,00 €
TOTAL	23 625,00 €
Divers (non affecté)	2 500,00 €
Contrat Enfance Jeunesse (en partie compensé par les subventions de la CAF et de la MSA)	
Poste Coordinateur Jeunesse	52 980,00 €
Animation 12 ans à 18 ans (Espace Jeunes)	36 000,00 €
TOTAL	88 980,00 €

SOIT UN TOTAL GÉNÉRAL DE

166 338,00 €

Pour rencontrer le maire ou les adjoints

- **Le Maire** : les jeudi et samedi matins sur rendez-vous
- **M. CHANTRE** : le jeudi matin sur rendez-vous
- **M. COSTA** : le jeudi matin sur rendez-vous
- **M. CLARON** : le samedi matin sur rendez-vous
- **M^{me} KRAMP** : le mercredi matin sur rendez-vous
- **M. PINSON** : le vendredi matin sur rendez-vous
- **M^{me} MEIGNIER** : les mardi et jeudi matins sur rendez-vous

VIE ÉCONOMIQUE

à partir du samedi 17 avril 2010

«SOINS DE SOI» institut de beauté à domicile

**Géraldine Kuntz, esthéticienne D.E.,
vous conseillera et prendra soin de vous :**
épilations, bien-être des mains et des pieds,
soins du visage, maquillage.

**Pour toute information, vous pouvez
la contacter au 06 66 83 62 34.**

LA POSTE

nouveaux horaires depuis le 1^{er} février 2010 :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
14 h 45 à 17 h 30
Jeudi : 9 h à 12 h et 14 h 45 à 17 h 30
Samedi : 9 h à 12 h

SARL RONZIER DECORATION

(entreprise de Plâtrerie-Peinture)

Gérant M. Ronzier Alain

490, Zone d'Activité La Tuilière à Thurins

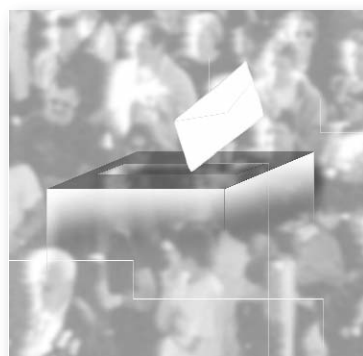
Tél. 04.78.05.52.26

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Gestion de la liste électorale

La réglementation électorale n'autorise pas le suivi du courrier. Lors de l'envoi des cartes électorales par les services municipaux, en cas de 2 retours de courrier portant la mention «NPAI» (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée), il est procédé à la radiation d'office de l'électeur.

Il est rappelé aux électeurs inscrits sur la liste électorale, que toute modification d'adresse, même au sein de la commune, doit être signalée en mairie pour modification sur liste électorale.



	14 mars 2010	21 mars 2010
Nombre d'électeurs INSCRITS	1929	1929
VOTANTS	922	1036
NULS	18	31
SUFFRAGES EXPRIMÉS	904	1005
LISTES		
Nathalie ARTHAUD (lutte ouvrière)	6	
Jean-Jack QUEYRANNE (PS)	169	390
Françoise GROSSETETE (UMP)	292	431
Philippe MERIEU (Europe Ecologie)	179	
Bruno GOLLNISH (FN)	161	184
Michel DULAC (Spartacus)	23	
Elisa MARTIN (Front de Gauche)	37	
Azoug BEGAG (MODEM)	23	
Myriam COMBET (NPA)	14	

Les conseillers municipaux remercient chaleureusement les Thurinoises et les Thurinois qui sont venus les seconder, pendant les journées de consultation électorale, en assurant des permanences dans les bureaux de vote ou en participant aux opérations de dépouillement.

Informations municipales (suite)

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS PRISES AU COURS DE CE TRIMESTRE

Réunion du conseil municipal du 18 décembre 2009

- Rapport d'activité 2008 du syndicat intercommunal de distribution d'eau (SIDESOL)
- Personnel communal :
 - Tickets restaurant
 - Création d'un poste de responsable de la médiathèque municipale
- Demande de subvention pour construction d'une médiathèque (2^e tranche)
- Demande de subvention au titre de la D.G.E. 2010
- Délégation au maire en matière de marchés publics
- Adoption des tarifs de participation scolaire 2009-2010
- Acceptation de règlement de la garderie périscolaire par les CESU (chèques emploi service).

Réunion du conseil municipal du 12 février 2010

- Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget 2010
- Demande de garantie d'emprunt de SEMCODA
- Demande de remise gracieuse sur intérêts de T.L.E.
- ATESAT 2010 (assistance technique des services de l'Etat pour l'aménagement du territoire)

- Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- Subventions 2010 aux associations

Réunion du conseil municipal du 12 mars 2010

- Nouvelle délibération d'adhésion au SY.TRA.A.L. (C.C.V.L.)
- Demande de subvention au titre du revenu des amendes de police
- Nomination de la nouvelle voie «Rue Barthélemy DELORME»
- Attribution des marchés de travaux du pôle multiservices du vallon
- P.L.U. – arrêt du dossier de projet (voir cahier central)
- Convention d'occupation temporaire de propriétés privées pour déviation pendant travaux (voir travaux de voirie).

Réunion du conseil municipal du 19 mars 2010

- Règlement du cimetière
- Tarifs des concessions
- Compte administratif 2009 et budget primitif 2010 (voir dossier spécial finances)
- Taux d'imposition des taxes locales 2010
- Budgétisation des charges d'éclairage public (SYDER).

Vous pouvez consulter les comptes rendus complets de ces réunions en mairie.

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et tout citoyen peut y assister (mais ne peut intervenir sans y être invité par M. le Maire).
Les prochaines séances auront lieu les vendredis 30 avril, 4 juin et 2 juillet à 20 h 30.

Informations diverses

EAU POTABLE

Pour protéger votre santé, le Ministère chargé de la Santé assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles avec votre facture d'eau, en mairie et sur Internet
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Informations intercommunales

**UN VENT CELTIQUE VA SOUFFLER LE 5 JUIN 2010 À COURZIEU
POUR LE CONCERT BIENNAL DE LA BATTERIE-FANFARE L'ARC EN CIEL**



La cinquième édition du concert biennal organisé par la Batterie-Fanfare L'Arc en Ciel de Vaugneray s'annonce exceptionnelle.

L'organisation du concert s'inscrit dans le cadre de la promotion culturelle des musiques de fanfares qui présentent des répertoires très variés allant de la musique de vénérie jusqu'à la musique folklorique en passant par la musique militaire et la musique festive.

Le public reste fidèle et enthousiaste depuis la toute première édition en 2002, pour ce type de spectacle qui se veut à la fois traditionnel, convivial, festif et inédit.

Les musiciens de L'Arc en Ciel mettent leur passion de la musique et leur dynamisme en commun pour préparer ce rendez-vous incontournable dans la région.

Les places de concert peuvent être achetées sur réservation, ou lors des permanences qui se tiendront de 9 à 18 heures, le dimanche 28 mars 2010 à Courzieu à la salle polyvalente lors du Vide-greniers et le samedi

15 mai 2010 à Vaugneray dans le bourg lors du Marché aux fleurs, ou directement auprès des musiciens.

**Les membres de la Commission Communication & Publicité
Serge DUMORTIER, Président**

Tarifs sur réservation avant le 22 mai 2010 :

- Place enfant de 0 à 5 ans : GRATUIT
- Place enfant de 6 à 12 ans : 7 euros
- A partir de 13 ans et adulte : 12 euros

ATTENTION, le tarif des places est majoré de 3 € à l'entrée le jour du concert.

**Pour tout renseignement : Batterie-Fanfare L'Arc en Ciel
1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY
téléphonez au 06.99.53.19.73
ou écrivez à batteriefanfare.larcenciel@gmail.com**



**CENTRE DE VACANCES (SUD ISÈRE) RECHERCHE
ACCOMPAGNATEURS (TRICES) - ANIMATEURS(RICES)**

(Bénévoles au pair - minimum 18 ans)

Pour encadrement séjours adultes handicapés moteurs.



Séjours :

- Du 31 mai au 15 juin
- Du 17 juin au 2 juillet
- Du 1^{er} au 14 août
- Et du 2 au 20 septembre.

**Contact : Mireille PALPACUER - Ermitage Jean Reboul
38930 St Maurice en Trièves - Tél. 04.76.34.70.08
e-mail : ermitage.jeanreboul@wanadoo.fr
site : www.ermitage-jean-reboul.com**

DOSSIER : plan local d'urbanisme

RAPPORT DE PRESENTATION Mars 2010

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme de Thurins a été mis en révision par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2003.

La procédure a été conduite dans le cadre de la loi du 7 juillet 1983 portant décentralisation en matière d'urbanisme et sur les nouvelles bases de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Les dispositions retenues sont l'œuvre du groupe d'études chargé de la révision du P.L.U. et composé comme suit :

SERVICES D'ÉTAT ASSOCIÉS :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, (ex DDE)
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
- Monsieur le Délégué régional à l'Environnement.

PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES AUTRES QUE L'ÉTAT :

- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers.

PERSONNES CONSULTÉES :

- Mairie de St Martin-en-Haut
- Mairie d'Yzeron
- Mairie de Messimy
- Mairie de Soucieu-en-Jarrest
- Mairie de Rontalon
- Mairie de St-Laurent-de-Vaux
- Président du syndicat mixte en charge du S.CO.T.
- Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
- Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation de transports urbains

Lorsque le projet est arrêté par le Conseil Municipal, il est adressé pour avis à l'ensemble de ces personnes. Il est ensuite procédé à l'enquête publique puis à l'approbation du P.L.U. (éventuellement rectifié pour tenir compte des remarques recueillies).

Le Plan Local d'Urbanisme est ainsi élaboré à **l'initiative et sous la responsabilité de la Commune.**

Il doit cependant être compatible avec les prescriptions nationales ou particulières, les schémas globaux d'aménagement, respecter les servitudes d'utilité publique ainsi que les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt général.

La commission de conciliation peut être éventuellement saisie en cas de désaccords, par les personnes associées ou consultées et par les associations agréées ayant éventuellement demandé à avoir connaissance du dossier.

LE CONTENU DU P.L.U.

Le P.L.U. comprend :

- le rapport de présentation
- le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- des documents graphiques
- le règlement d'urbanisme
- les orientations d'aménagement
- les annexes

A) LE RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPORTE QUATRE PARTIES IMPORTANTES :

- La première est une analyse de la situation actuelle dont le but est d'appréhender la situation de la commune tant au point de vue démographique qu'économique et social
- La deuxième porte sur l'analyse paysagère de l'état initial du site et de l'environnement, l'appréciation des incidences du P.L.U. sur leur évolution, conformément aux articles L. 123-1 et R. 123-2 du code de l'urbanisme.
- Dans la troisième partie sont justifiés les choix d'aménagement et de développement du P.L.U. au regard des orientations du P.A.D.D.
- La quatrième partie évalue les incidences du P.L.U. sur l'environnement, et expose les mesures prises, le cas échéant, pour compenser les incidences négatives.

B) LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) :

Il définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver et mettre en valeur la qualité architecturale et l'environnement.

C) LES DOCUMENTS GRAPHIQUES FONT APPARAÎTRE :

- Les différentes zones retenues (zones d'urbanisation, zones naturelles, espaces boisés, zones d'activités ...);
- Le tracé et les caractéristiques des principales voies de circulation à modifier ou à créer;
- Les emplacements réservés aux ouvrages et installations d'intérêt général (services publics ...);
- Les secteurs où l'existence de risques naturels (tels qu'inondations, érosion, affaissements, éboulements, avalanches) ou de risques technologiques justifient que soient interdites ou soumises à conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, les dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols;
- Les espaces boisés classés;
- Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination, et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires;
- Les éléments de paysage, de quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique, et notamment les secteurs dans lesquels la démolition des immeubles est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir.

D) LE RÈGLEMENT :

Il fixe les règles applicables aux terrains compris dans les diverses zones et en particulier pour chaque zone :

- La nature, l'occupation et l'utilisation du sol :
 - Occupations et utilisations du sol interdites,
 - Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières
- Les conditions d'occupation du sol :
 - Accès voirie,
 - Desserte par les réseaux,
 - Caractéristique des terrains,
 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et aux limites séparatives,
 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété,
 - Emprise au sol,
 - Hauteur maximale des constructions,
 - Aspect extérieur,
 - Obligation de réaliser des aires de stationnement,
 - Obligation de réaliser des espaces libres, plantations et espaces boisés
- Les possibilités maximales d'occupation du sol :
 - Coefficient d'occupation du sol

isme - Commune de Thurins

E) LES ANNEXES COMPRENNENT :

- la liste des emplacements réservés
- la liste des servitudes d'utilité publique
- le plan des servitudes d'utilité publique
- le plan des réseaux d'eau potable
- le plan des réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales
- la notice sanitaire
- le Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- la carte des aléas ainsi que sa note explicative

JUSTIFICATION DU ZONAGE DU P.L.U.

Le projet communal d'aménagement se traduit dans les documents graphiques qui font apparaître les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles.

Comme le permet l'article L.123-2 b du code de l'urbanisme, et en compatibilité avec le P.L.H., le P.L.U. impose de respecter un taux de 20 % de logements locatifs aidés pour les opérations de construction de plus de 300 m² de S.H.O.N., dans toutes les zones urbaines et à urbaniser.

LES ZONES URBAINES

Les zones urbaines sont définies comme des zones déjà urbanisées où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

La notion d'équipement recouvre aussi bien les infrastructures que les superstructures indispensables à la vie des habitants et le fait qu'ils soient en cours signifie que la collectivité publique est en mesure de s'engager sur leur réalisation dans un délai connu.

Les zones urbaines peuvent être affectées à de l'habitat, à des activités, à des services ou à des loisirs. Elles sont distinguées par une ou deux lettres : la lettre U seule, pour les zones urbaines correspondant aux extensions urbaines existantes du bourg, la lettre U avec un indice, pour le centre ancien, les hameaux et les zones urbaines très spécifiques.

Dans le cadre du présent P.L.U., les zones urbaines sont :

- La zone Um : zone de centralité, village historique,
- La zone Ump : zone de centralité avec des prescriptions paysagères fortes,
- La zone Ua : zone urbaine périphérique en extension du bourg,
- La zone Ub : zone urbaine périphérique correspondant à une partie des extensions Nord du bourg, et à la partie Est du secteur des Arravons,
- La zone Uc : zone urbaine périphérique de faible densité, correspondant à la partie Ouest du secteur des Arravons,
- La zone Ux : Zone urbaine à vocation d'activités,
- La zone Ue : zone urbaine destinée à l'implantation d'équipements collectifs,
- La zone Uepc : zone urbaine centrale destinée à l'enseignement et aux services publics,
- La zone Usl : zone urbaine à vocation sportive et de loisirs.

La zone urbaine Um :

La zone Um correspond au centre bourg. Elle est homogène par le type de construction, l'aspect et la nature des traitements architecturaux. L'implantation y est le plus souvent en ordre continu, à l'alignement du domaine public.

Afin de protéger les activités commerciales et de services de centre bourg, dont le maintien est indispensable à la vitalité, l'animation et l'attractivité du cœur de la commune, le règlement interdit le changement de destination des locaux commerciaux et de services situés en rez-de-chaussée. Les bâtiments qui les hébergent sont spécifiquement repérés au plan de zonage.

La zone Um s'étend sur les limites de la zone Um du P.O.S., en intégrant aussi la zone Uma créée par révision simplifiée en 2005.

La zone urbaine Ump :

La zone Ump correspond à un secteur central du bourg dont la valeur patrimoniale et paysagère justifie sa préservation, dans le cadre d'un zonage spécifique intégrant des prescriptions d'urbanisme visant à préserver le paysage et ne permettre aucune construction nouvelle.

A travers l'article L.123.1, 7^e alinéa, le code de l'urbanisme permet au P.L.U. de : « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

Ainsi, en définissant une zone Ump, le PLU tend à préserver le paysage remarquable de ce site du centre bourg.

La zone Ump a été créée sur la moitié Sud de l'ancienne zone Ud du P.O.S.

La zone urbaine Ua :

La zone Ua correspond aux extensions du bourg, et regroupe une mixité de constructions à vocation d'habitat et d'activités.

Elle est moins dense que la zone Um. Son C.O.S. est fixé à 0,4.

Elle reprend le périmètre de l'ancienne zone «U» du P.O.S., ainsi que les anciennes zones Uc et Ud (partie Nord) et l'extension du cimetière.

La zone urbaine Ub :

La zone Ub correspond à une partie importante des extensions Nord du bourg, et recouvre également la partie Est du secteur des Arravons. De densité relativement faible (C.O.S. fixé à 0,3), son occupation actuelle est majoritairement de type «habitat individuel pavillonnaire». Elle est ouverte à d'autres modes d'occupation du sol tels que les activités.

Son périmètre s'étend sur celui de l'ancienne zone Ub du P.O.S., et couvre également l'ancienne zone NAa et l'ancienne zone NB du château.

La zone urbaine Uc :

La zone Uc correspond à la partie Ouest du secteur des Arravons, dont la topographie est marquée par une pente soutenue, ayant conduit la Commune à lui fixer un C.O.S. faible (0,2). L'étude géotechnique réalisée dans le cadre de la révision du P.L.U. a défini des prescriptions d'urbanisme et de constructibilité à respecter sur ce type de sols, le P.L.U. n'étant en capacité d'intégrer dans son règlement que les prescriptions relevant de l'urbanisme.

La zone Uc correspond globalement au périmètre de l'ancienne zone Ua du P.O.S. sur le secteur des Arravons, moins un certain nombre de secteurs non encore construits, lesquels ont été reclassés en zone N pour plusieurs raisons :

- Risques géologiques et pente soutenue rendant potentiellement dangereuse pour la sécurité des biens et des personnes la réalisation de nouvelles constructions.

- Incohérence du développement de l'urbanisation par rapport au principe de densification urbaine porté par la loi SRU.

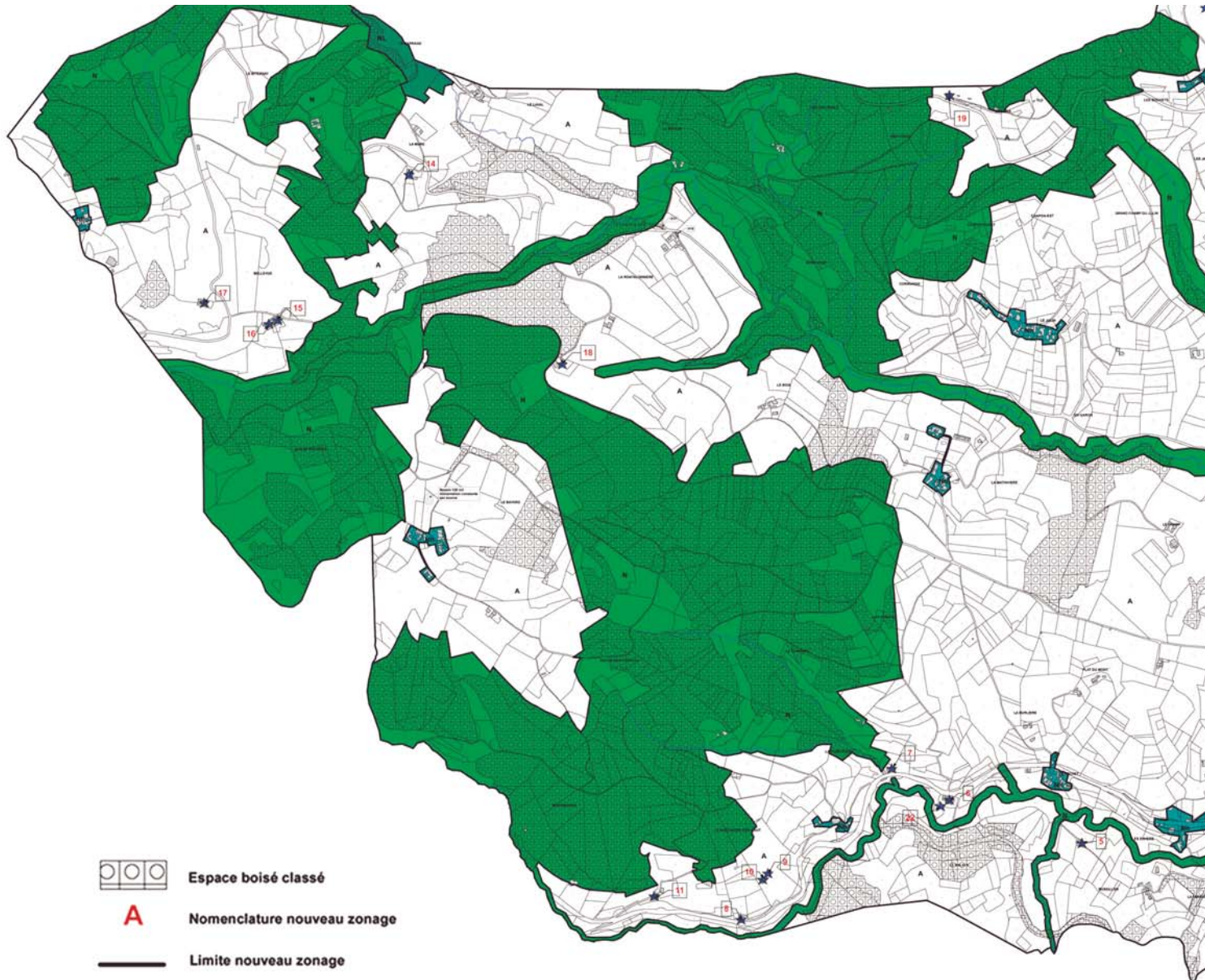
La zone urbaine Ux :






La zone Ux a pour vocation d'accueillir des activités artisanales, de bureaux et de transfert d'activités implantées dans le bourg n'ayant plus possibilité de s'étendre sur leur implantation initiale.

Elle couvre les zones d'activités existantes de «Près de la cour» et de «la Tuilière», respectivement anciennes zones Ui et 3NAi du P.O.S.

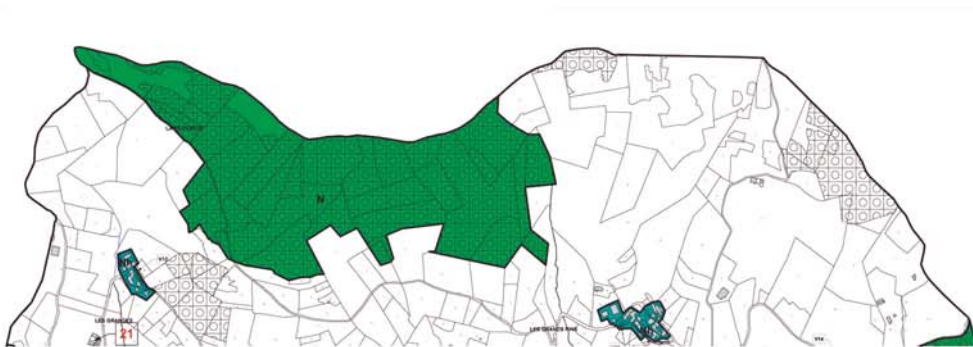
.../...

DOSSIER : plan local d'urbanisme

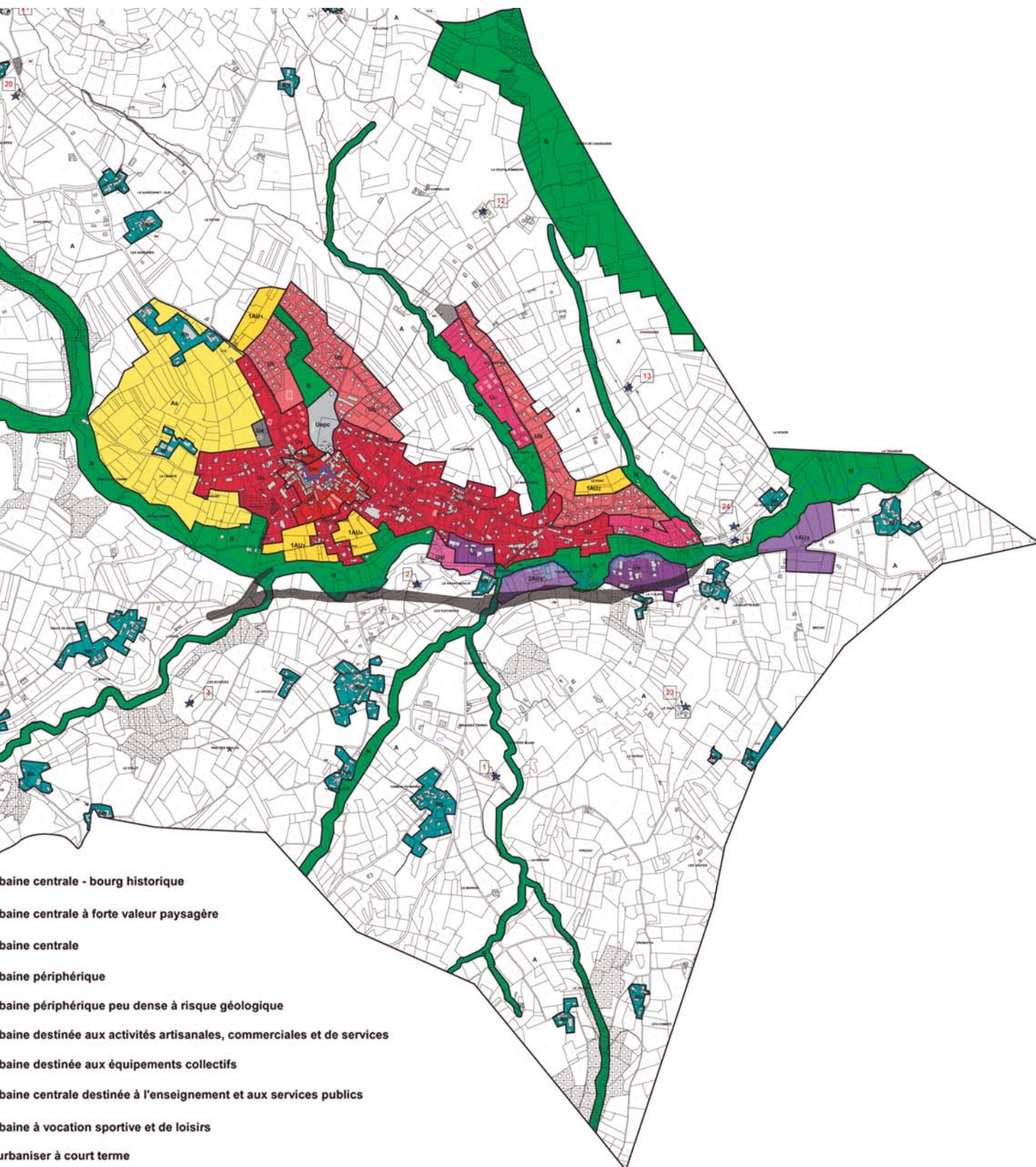


-  Espace boisé classé
- A** Nomenclature nouveau zonage
-  Limite nouveau zonage
-  Aléa fort d'inondation du Garon
-  Aléa moyen d'inondation du Garon
-  Aléa faible d'inondation du Garon

-  Zone Um
-  Zone Ump
-  Zone Ua
-  Zone Ub
-  Zone Uc
-  Zone Ux
-  Zone Ue
-  Zone Uepec
-  Zone Usi
-  Zone 1AU
-  Zone 1AUx
-  Zone 2AUx
-  Zone A
-  Zone As
-  Zone N
-  Zone NL
-  Zone Nh



Urbanisme - Commune de Thurins



- urbaine centrale - bourg historique
- urbaine centrale à forte valeur paysagère
- urbaine centrale
- urbaine périphérique
- urbaine périphérique peu dense à risque géologique
- urbaine destinée aux activités artisanales, commerciales et de services
- urbaine destinée aux équipements collectifs
- urbaine centrale destinée à l'enseignement et aux services publics
- urbaine à vocation sportive et de loisirs
- urbaine à court terme
- urbaine destinée aux activités artisanales, commerciales et de services
- urbaine destinée aux activités artisanales, commerciales et de services, à être ouverte à l'urbanisation après modification ou révision du PLU
- urbaine agricole
- urbaine agricole stricte
- urbaine naturelle et forestière
- urbaine naturelle à vocation de loisirs
- urbaine naturelle à vocation de hameaux

- ★ 12 Bâtiment situé en zone agricole, repéré pour être autorisé à changer de destination (Art. R123-12 du code de l'urbanisme)
- V10 Emplacement réservé
- Secteurs bâtis dans lesquels sont interdits :
 - tout changement de destination d'un local à usage de commerce ou service
 - tout changement de destination d'un local pour une autre destination que le commerce ou les services.

DOSSIER : plan local d'urbanisme

La zone urbaine Ue :

Située en continuité de la zone Ua au Nord-ouest du centre bourg, la zone Ue prévoit l'accueil d'équipements collectifs, aisément accessibles et positionnés le plus près possible des commerces, services et équipements existants au centre.

La zone urbaine Uepec :

Cette zone à caractère multifonctionnelle (commerces, bureaux et services, équipement collectif...) correspond à un secteur de centralité en développement dans le bourg.

La zone urbaine Usl :

La zone Usl a pour fonction principale l'accueil d'activités sportives et de loisirs.

Elle correspond au secteur situé au Sud du lieu-dit «le Fillon», et intègre la piscine intercommunale. Le P.L.U. consacre une zone spécifique pour les activités sportives et de loisirs, afin de permettre un développement cohérent de celles-ci dans le prolongement de l'existant.

La zone Usl prend place sur des terrains classés agricole au POS, mais dont l'affectation est incompatible avec la vocation agricole.

LES ZONES A URBANISER

Le code de l'Urbanisme distingue deux catégories de zones AU :

• Lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement existant à la périphérie immédiate de la zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone, le P.A.D.D. et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.

Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par le P.A.D.D. et le règlement.

• Lorsque ces réseaux n'ont pas la capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, les élus peuvent décider de subordonner son ouverture à l'urbanisation à une modification ou à une révision du P.L.U.

Afin de répondre aux objectifs de **mixité sociale**, les zones 1AU sont couvertes par une **trame spécifique**, apparaissant au plan de zonage et précisée dans les orientations d'aménagement, sur l'emprise de laquelle **20 % de la SHON globale** construite doit être consacrée à la **réalisation de logements locatifs aidés**.

La zone à urbaniser 1AU

Le P.O.S. initial consacrait d'importantes superficies aux zones d'urbanisation future NA et 1NAa.

Dans l'objectif de maîtriser le rythme du développement urbain de la commune, le groupe de travail a décidé d'instaurer une hiérarchisation dans l'ouverture des zones à urbaniser, tel que le permet l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme.

Aussi a-t-il défini un rythme d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser en quatre étapes.

Il ne sera possible d'ouvrir à l'urbanisation une zone 1AU «n», que lorsque 80 % de la superficie totale de la zone 1AU «n-1» sera concernée par un permis de construire accordé, déduction faite des espaces de la zone réservés à des espaces verts.

Concrètement, la zone 1AU2 ne pourra commencer à s'ouvrir à l'urbanisation que lorsque 80 % de la superficie de la zone 1AU1 sera concernée par des permis de construire accordés.

L'étendue des zones à urbaniser a été calculée à partir des besoins estimés de la commune, en tenant compte :

- de l'objectif de développement communal en matière d'accroissement démographique, contenu en dessous de 1,5 % par an.
- de l'objectif du S.C.O.T. de l'Ouest Lyonnais pour la commune, visant à la production d'un maximum de 280 logements sur la période 2006-2020, selon une densité partageant les constructions en 40 % maximum de logement individuel pur, 35 % de logement individuel groupé et 25 % de logement collectif.
- de l'objectif du Programme Local de l'Habitat pour la commune pour la période 2008-2013, reprenant la répartition de la densité décrite ci-dessus, et fixant à 20 % le nombre de logements aidés à produire.

Comme en témoignent les tableaux des capacités d'accueil du P.O.S. et du P.L.U., le P.O.S. disposait de capacités d'accueil très supérieures à ces objectifs. La quasi-totalité des zones NA et NAa situées au Sud du bourg n'avaient d'ailleurs pas été urbanisées.

C'est d'une part le constat d'une capacité trop importante des zones d'urbanisation future du P.O.S., et d'autre part celui d'une capacité insuffisante du réseau d'assainissement sur les secteurs Chamaland/Gery, qui ont conduit au choix de ne pas maintenir les zones NA et NAa situées sur ces secteurs dans un zonage constructible.

Les zones AU à vocation d'activités (1AUx et 2AUx)

A l'époque de la réalisation du P.O.S., une seule zone à vocation d'activités était réalisée, à savoir la zone Ui de «Près de la cour». Une zone 3NAi était prévue, dans laquelle se sont implantées plusieurs activités. Cette zone est aujourd'hui saturée, et nécessite une extension.

Face à la pénurie de surfaces à vocation économique observée sur ce territoire, et les nombreuses demandes d'artisans locaux que connaît la commune de Thurins, il a été jugé nécessaire de permettre le développement d'activités économiques sur la commune, notamment à travers l'extension de la zone d'activités de la Tuilière, ainsi que la création d'une nouvelle zone d'activités.

Mais la topographie et le milieu naturel limitent fortement les sites d'implantation possibles, orientant les choix vers la partie sud-est du territoire communal.

Deux projets sont capables de répondre à ces besoins sur la commune de Thurins :

- Le premier prévoit la création d'un deuxième site d'activités, sur le secteur de «La Goyenche» (1AUx). Relativement plat, proche d'infrastructures routières départementales, ce site de 5 à 6 ha est apparu pertinent pour accueillir des activités économiques nécessitant des lots modestes (La Poste a réalisé sur ce secteur son centre de tri).
- Le second consiste en l'extension du parc d'activités de la Tuilière (2AUx) à l'ouest du site actuel, et dont la réalisation est soumise à la mise en place préalable du contournement de la RD311 par le Sud du bourg.

isme - Commune de Thurins

La zone 2AUx a pour vocation d'accueillir, après modification, révision générale ou révision simplifiée du P.L.U., et à condition que les réseaux soient présents en capacité suffisante à proximité immédiate de la zone, des activités artisanales et industrielles, commerciales, de services et bureaux.

La zone 2AUx est concernée par l'aléa inondation sur sa partie nord, laquelle ne pourra pas être construite.

La zone 2AUx correspond à la zone géographique de la «Plaine du Garon».

Grâce à une implantation bien desservie par le réseau routier départemental et à l'entrée de la commune, les désagréments occasionnés par les déplacements en lien avec ces activités seront limités et le village de Thurins préservé.

Dans un souci de garantir l'équilibre entre la fonction habitat et la fonction travail, et de limiter la distance des déplacements individuels domicile/travail, il est important que la commune de Thurins puisse conforter son offre d'espaces à vocation économique.

Le développement économique de Thurins passera donc par la création d'un nouveau parc d'activités économiques sur le secteur de la Goyenche d'une part, et l'extension de la zone d'activités de la Tuilière d'autre part, de manière à offrir des conditions d'exercice plus favorables au développement des activités locales existantes, et accueillir de nouvelles activités génératrices d'emplois.

La zone naturelle N

Sont inclus dans la zone naturelle les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.

Sur le territoire de la commune de Thurins, les zones N ne permettent aucune construction nouvelle, mais permettent aux bâtiments existants d'être aménagés, voire de connaître une légère extension. Seules sont autorisées les constructions nécessaires au fonctionnement des services techniques ou d'intérêt collectif, comme cela est demandé par arrêté préfectoral dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour la sécurisation du réseau de transport d'énergie électrique.

Elle comporte un secteur **NL**, en cohérence avec la commune d'Yzeron, dont la vocation est une mise en valeur du site du barrage et de ses alentours, afin d'accompagner les activités de loisirs existantes.

Il permet :

- Les aménagements légers de loisirs destinés à l'accueil du public,
- Les aires de jeu et de sport ouvertes au public,
- Les aires de stationnement ouvertes au public,
- Les bâtiments d'accueil dont la S.H.O.N. est inférieure à 100 m².

La zone naturelle de hameaux Nh

Zone habitée en secteur rural, la zone Nh correspond aux hameaux ponctuels, dédiés à l'habitation, et dont la vocation est le maintien de l'existant, sans nouvelle construction.

Seuls sont autorisés l'aménagement des bâtiments dans le volume existant, les changements de destination dans la limite de 200 m² de S.H.O.N., l'extension des constructions existantes dans la limite de 250 m² de S.H.O.B. totale (en comptant la partie initiale).

Les seules constructions autorisées sont celles à usage d'annexes, sous condition, ainsi que les constructions nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

Dans le cadre du P.O.S., ces hameaux étaient inclus dans la zone NC, devenue A (agricole) dans le cadre du présent P.L.U. Or, il n'est pas possible aux constructions existantes d'être aménagées en zone A dès lors qu'elles ne sont pas liées et nécessaires à une exploitation.

Aussi, reconnaître l'existence de hameaux à vocation principale d'habitat nécessitait de créer un zonage adapté à la réalité.

Ce zonage Nh n'a pas vocation au développement de l'urbanisation, mais permet de préserver le patrimoine architectural et paysager de ces territoires agricoles ponctués de hameaux.

La zone agricole A

Un des principaux objectifs du P.L.U. est d'assurer efficacement la protection des espaces naturels, des paysages, du patrimoine historique et des espaces agricoles.

Peuvent être classés en zone agricole tous les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Le P.L.U. de Thurins permet une meilleure distribution de l'espace que le P.O.S., concernant le monde agricole.

D'une part, il préserve l'unité et la cohérence d'une grande zone agricole sur le territoire communal. Par ailleurs, il sépare les zones de hameaux, dédiées à l'habitat, des zones liées et nécessaires à l'exploitation agricole, réservées exclusivement aux besoins de cette activité.

Les constructions et aménagements autres que liés aux exploitations agricoles y sont interdites, sauf pour les bâtiments référencés au plan de zonage par un numéro, dont les caractéristiques architecturales ou patrimoniales ont permis leur changement de destination.

Par ailleurs, **la zone Agricole comprend un secteur As**, correspondant aux secteurs situés au Nord-ouest du village, et dont le but est la préservation de cette partie de la zone agricole de toute urbanisation.

Doté d'un règlement plus strict que celui de la zone agricole, elle n'accueillera aucune construction, même liée à l'exploitation agricole, de manière à préserver entièrement ses richesses agronomiques, biologiques et économiques.

En outre, situés à proximité des zones urbanisées, ces terrains classés en zonage As sont ainsi protégés de toute entrave bâtie, qui pourrait constituer un risque de mitage à long terme.

Ce secteur est à préserver de toute construction en vue du développement du bourg à très long terme.

Informations intercommunales

(suite)



OFFICE DU TOURISME DES VALLONS DU LYONNAIS (O.T.V.L.)

a ouvert ses portes au coeur du Musée Théâtre Guignol à Brindas.

Horaires d'ouverture à compter du 14 avril :

- mercredi, vendredi et dimanche de 14 h à 18 h au MTG à Brindas,
- samedi et dimanche au Point Info Tourisme situé au centre bourg d'Yzeron.

Contact : Maryline Guilbert - O.T.V.L. - 18, montée de la Bernade 69126 Brindas
Tél. 04 78 57 57 47 - mail : office.tourisme@ccvl.fr

MUSÉE THÉÂTRE GUIGNOL



Renseignements et réservations
au Musée Théâtre Guignol : 04 78 57 57 40



GRAND JEU CONCOURS : « VOS RECETTES DE CUISINE » ! A base de produits locaux et de saison

BUT DU JEU :

Participer à la création d'un livret de recettes, avec une entrée, un plat et un dessert par mois pour faire connaître les productions locales et leur saisonnalité. Ce livret se composera donc de 12 entrées, 12 plats et 12 desserts.

REGLE DU JEU :

Proposer 3 recettes : 1 entrée, 1 plat et 1 dessert, (avec 1 à 3 illustrations, si possible) en indiquant bien le mois concerné pour chacune des recettes (ex : entrée du mois de mars, salade de...)

CONTRAINTES DU JEU

Composer sa recette à partir de denrées produites localement en tenant compte de la période de production de la denrée utilisée dans la recette (attention, pas de fraises en janvier !).

QUI PEUT JOUER ?

Ce concours est ouvert à tous, petits et grands, sans exception.

COMMENT JOUER ?

Vous avez jusqu'au 15 avril 2010 pour rendre vos copies. Courant avril 2010, un jury (composé d'élus, d'agriculteurs et de restaurateurs) se réunira afin de sélectionner les meilleures recettes (12 entrées, 12 plats et 12 desserts). Le critère de choix premier sera, bien évidemment, la mise en avant des produits locaux et de leur saisonnalité.

QUELLE RECOMPENSE ? LA FOURCHETTE D'OR

Trois recettes (1 entrée, 1 plat et 1 dessert) seront distinguées par une fourchette d'or pour leur choix de produits locaux et de saison, leur originalité, et leur présentation.

LE REPAS DES GOURMETS

Les 3 recettes remportant la fourchette d'or composeront le menu d'un repas prévu en début d'été qui sera offert aux participants dont les recettes auront été sélectionnées pour être publiées.

ENVOYEZ VOS RECETTES «ENTREE, PLAT ET DESSERT»
à la C.C.V.L. avant le 15 avril prochain ainsi que :

- vos coordonnées
- des illustrations (facultatif : photo du chef, de l'assiette, des ingrédients choisis... en vue de la publication du livret de recettes)

Par courrier électronique : contact@ccvl.fr

Par courrier postal :

Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
Concours de recettes - 20, chemin du stade - 69670 VAUGNERAY
Par fax : au 04.78.57.83.81.

Bonne chance à tous !



Spectacles

- «Mais je suis un ours !» par la Cie Pinoc'h
Mercredi 7 avril 2010 à 16 h 30
Marionnettes jeune public - à partir de 5 ans -
Durée : 45 mn
Plein tarif : 10 euros / Tarif réduit : 7 euros
Tarif enfant 3 à 4 ans inclus : 4 euros.
- «Soupe sound system»
Samedi 29 mai 2010 à 20 h 30
Café théâtre pour adultes - Durée : 1 h 10
Plein tarif : 12 euros / Tarif réduit : 9 euros.

Médiations durant les vacances scolaires Les vacances au musée : les 14, 15 et 21, 22 avril 2010

- Spectacle de Guignol «Les petits métiers»
de 15 h 55 à 16 h 25
Histoires des canuts du XIX^e siècle et leurs petits métiers.
Sans réservation, dans la limite des places disponibles.
- Ateliers de fabrication de marionnettes contemporaines
de 14 h 30 à 15 h 30 pour les enfants âgés de 7 ans et plus (fabrication d'une «muppet») ;
de 16 h 30 à 17 h 30 pour les enfants âgés de 4 à 6 ans inclus (initiation au théâtre d'ombres).
Réservation obligatoire : 04 78 57 57 40

Tarifs :

- Visite libre du musée + spectacle : 6 euros pour les adultes / 4 euros pour les enfants âgés de 5 à 18 ans.
- Visite libre du musée + spectacle + atelier : 7 euros / personne.

Événement

La nuit des musées

Samedi 29 mai 2010 à 20 h 30

A l'occasion de la sixième édition de la Nuit européenne des musées, qui se déroulera le **samedi 15 mai 2010**, le Musée Théâtre Guignol ouvrira ses portes de 18 h à minuit. A la visite libre du musée viendra s'ajouter un spectacle.

POINT INFO «P'TITS LOUPS» À LA C.C.V.L.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (C.C.V.L.) compte, parmi ses équipements d'intérêt communautaire, 4 établissements d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E.) et 3 Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.), dont un itinérant.

Afin de simplifier le parcours des parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants en le rendant plus lisible, la C.C.V.L. a décidé de créer un Point Info «P'tits loups», nouveau service rendu à la population de la C.C.V.L.

Il s'agit d'un lieu unique de recueil des demandes des familles concernant l'information et l'orientation sur les divers modes d'accueil

et de garde sur le territoire pour les enfants de 0 à 4 ans, garde en mode individuel ou collectif.

Cette nouvelle organisation devrait aussi permettre une observation plus fine des besoins réels des familles du territoire, pour une meilleure adaptation des équipements communautaires.

Un numéro unique d'appel est à la disposition de toutes les familles souhaitant se renseigner sur les modes d'accueil ou s'inscrire en commission d'admission : 04.78.57.83.80 (standard de la C.C.V.L.). Un rendez-vous leur sera proposé lors d'une des permanences assurées par les 6 responsables des structures, permanences tenues les mercredis matin et vendredis après-midi, dans les locaux de la C.C.V.L.

Les critères pris en compte par la commission

• **Préalable** : habiter le territoire de la C.C.V.L. Aucune dérogation pour des familles n'habitant pas le territoire.

• Critère 1 :

1. nouvelle présentation de dossier après refus commission et pas d'autres propositions (AM)
2. soutien aux familles dont les revenus ne peuvent permettre d'accéder à une garde chez Amat
3. soutien aux familles ayant des problèmes de santé physique ou psychologique (parents ou enfants)
4. soutien aux familles qui sont dans une démarche de retour à l'emploi (insertion, stages, formations)
5. soutien à la parentalité identifié par les professionnels (PMI, directrice, resp RAM)
6. horaires atypiques

7. fratrie si l'aîné est encore à la crèche pour plus de 3 mois
8. jumeaux
9. familles nouvelles arrivantes sur le territoire
10. difficulté rencontrée par la famille dans son mode de garde actuel.

• Critère 2 :

11. place correspondant à l'âge et au temps de garde de l'enfant sur l'(ou les) EAJE demandé(s), sur les dates étudiées lors de la commission
12. respect des pourcentages d'enfants de la commune où est implantée la structure et d'enfants au moins des autres communes du territoire de la C.C.V.L.
 - pour Grézieu et Brindas : 80 % / 20 %
 - pour Messimy : 70 % / 30 %
 - pour Sainte Consoce : 40 % STC / 40 % Pollionnay / 20 %.

Prochaines commissions d'admission

- **Mardi 8 juin pour des entrées de septembre à décembre** (rendez-vous d'inscription en avril et mai)
- **Mardi 16 novembre pour des entrées de janvier à avril** (rendez-vous d'inscription en octobre et début novembre)



LE TRAVAIL PRÈS DE CHEZ VOUS

Solidarité-emplois, association dont le siège est à Grézieu la Varenne, a pour objectif de rapprocher les demandeurs d'emploi des offres des entreprises locales. Ses mots d'ordre sont proximité, rapidité, efficacité, fondés sur un accompagnement des demandeurs comme des entreprises. Elle regroupe 11 communes de l'Ouest Lyonnais et, grâce à son partenariat avec Passerelle, association similaire située à Chaponost, elle couvre un territoire plus important.

Vous pouvez consulter ses offres sur le site :

www.solidarite-emplois.com

Toute personne à la recherche d'un emploi ou qui désire travailler plus près de son domicile, quels que soient son activité, son âge, toutes entreprises, commerçants, collectivités ayant un poste à pourvoir, tout particulier recherchant un service à la personne, même pour quelques heures par semaine, peuvent bénéficier de nos services.

En 2009, un gros effort a été fait pour la formation des bénévoles qui ainsi sont mieux armés pour vous accueillir et vous répondre. Une 2^e professionnelle a été embauchée à mi-temps en septembre 2009.

Pour tout renseignement ou pour établir un dossier offre ou demande d'emploi, contactez le correspondant local : Roger Richard - Tél. 04 78 48 95 46

**Vous pouvez également vous rendre au siège
Espace Emploi Intercommunal**

6, avenue Emile Evellier à Grézieu la Varenne
du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Tél. 04 78 44 67 42

adresse mail : service.offres@solidarite-emplois.com

De nombreuses visites des entreprises locales ont été réalisées dans le but de mieux les connaître et d'obtenir avec elles un partenariat au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises qui trouvent ainsi un professionnel local plus stable.

Quant aux jeunes qui veulent travailler l'été, Solidarité-emplois ne les oublie pas. En avril dernier, une animation leur a été proposée pour les aider à écrire leur CV, leur lettre de motivation et leur donner des moyens pour rechercher un job d'été. En 2010, cette animation devrait se renouveler.

Lycéens, étudiants

Vous recherchez un job d'été, une permanence est assurée le **samedi 10 avril de 9 h à 12 h** à l'Espace Emploi intercommunal (conseils sur le CV, lettres de motivation, adresses, sites et entreprises à consulter).

Vie de la commune

CÉRÉMONIE D'ÉCHANGE DES VŒUX

maintenue à Thurins malgré les fortes chutes de neige.



SAINTE BARBE



La fête de la Ste Barbe a réuni les sapeurs-pompiers à la salle St Martin, le dimanche 17 janvier.

A l'occasion de la cérémonie, les sapeurs-pompiers thurinois ont reçu la fourragère ainsi que diplômes et grades.

Monsieur Jean-Marc Delorme, chef de Corps a reçu la médaille pour 25 années de service.

Cette année, le Corps des Sapeurs de Thurins a accueilli trois nouvelles recrues, ce qui porte l'effectif à 23 pompiers, un médecin capitaine et une infirmière.

Bilan de l'année 2009 :

Courant 2009, sept personnes ont perdu la vie sur la portion de la RD 311 entre Thurins et St Martin en Haut, la plupart du temps en moto.

Il y a eu 136 interventions, dont 80 % de secours à la personne, et 159 sorties d'engins.



DON DU SANG

Prochains rendez-vous :

**Vendredi 18 juin • Mardi 28 septembre • Mardi 14 décembre
à la salle St Martin, de 17 h à 19 h 15.**

LES EXPOSITIONS

Le Barrage de Thurins

Les beaux jours arrivent et après avoir découvert, pendant l'exposition, les aménagements réalisés autour du barrage de Thurins, nous vous invitons à aller vous promener directement sur le site.

Les photos de cette exposition restent consultables à l'accueil de la mairie.



Photos sous-marines «Clin d'oeil en Méditerranée»



A l'invitation de la Commission Affaires Culturelles, la salle des mariages a accueilli du 6 au 27 mars 2010, une exposition collective de photographies sous-marines.

C'est l'œuvre de plongeurs du Rhône et de l'Isère réunis par le plaisir de la prise de vue sous-marine et celui de partager leurs images. La trentaine de photos présentées est un témoignage de la variété et de la beauté des sujets sous-marins en Méditerranée. A les observer, on perçoit aussi la diversité des regards des photographes et des émotions qu'ils ont éprouvées et celle des genres photographiques utilisés pour les transcrire.

Tous les auteurs sont membres de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M.) et participent à la Commission «Audio-Visuel» du Département du Rhône ; plusieurs sont membres de Galathée Plongée, un des clubs qui s'entraînent à la piscine de la C.C.V.L. à Vaugneray.



Contact : Bernard Meignier, Président de la Commission «Audiovisuel» 69, F.F.E.S.S.M. - Téléphone : 06 88 54 6128
E-mail : meignier.bernard@wanadoo.fr

Noël ensemble



Pour la sixième année consécutive, les C.C.A.S. et les communes composant la Paroisse Saint Alexandre ont décidé de renouveler cette manifestation.

L'équipe a souhaité cette année organiser la rencontre autour d'un repas partagé où les convives étaient invités à apporter une entrée ou un dessert, le soir du réveillon du 24 décembre.

Nous remercions vivement les commerçants des différentes communes d'avoir contribué également au succès de cette soirée. Tandis que certains préparaient la salle et le repas, d'autres avaient mis en place des ateliers de travaux manuels, musique ou... belote. Des chanteurs et musiciens bénévoles ont animé la soirée.

Rassemblés dans la salle polyvalente de Vaugneray, environ 80 personnes ont partagé ce moment convivial en toute simplicité.



Vie de la commune (suite)

INVITATION...



Comme chaque année, Monique et Marius Dumortier ouvrent les portes de leur jardin.

Cette année, ils auront le plaisir de vous accueillir le week-end du 5 et 6 juin de 9 h à 19 h

35, route du Barrage à Thurins - Tél. 04 78 81 91 30



DÉFILÉ DES CLASSES EN «0»

Dimanche 18 avril 2010

LÂCHER DE BALLONS DE LA JOURNÉE DU FRUIT

Postées par des promeneurs, moins de 10 % des cartes accrochées aux ballons sont revenues en Mairie, depuis la Loire, la Haute-Loire ou le Plateau Ardéchois.

Un seul ballon a pris une option plus à l'Est et a atterri aux environs de Grenoble.

C'était celui de Julie, 7 ans, dont la famille lyonnaise découvrait, pour la première fois, la Journée du Fruit.

Le bon d'achat pour un déguisement a été offert par Coti Déco, 46 Boulevard Emile Zola à Oullins.



ECOLE PRIVÉE «LES CHEMINS DE SAINT JACQUES»

Dans le cadre de notre projet d'école sur la musique, trois classes ont assisté au concert des enfants de la maîtrise de l'Opéra «La Golden Vanity....» le vendredi 5 février.



Production de l'Opéra de Lyon, La Golden Vanity et autres histoires de marins a été écrite par Benjamin Britten. Tirée d'une ballade anglaise du XVI^e siècle, La Golden Vanity est une brève œuvre scénique pour voix d'enfants et piano. Elle avait été commandée à Britten par les célèbres petits chanteurs de Vienne qui la créèrent en 1967 au Festival d'Aldeburgh. Cette l'histoire d'un très jeune marin brave et courageux. L'opéra et le théâtre, le chanté et le parlé : ce

spectacle qui invite au grand large associe La Golden Vanity à un extrait du Marin perdu en mer de Joël Jouanneau. Sur scène, les enfants de la Maîtrise ont joué aux marins comme sur le pont d'un navire.

Nous avons été surpris par la qualité du spectacle joué par des enfants. Leur entraînement quotidien aboutit à une représentation d'une grande qualité.

Notre journée s'est poursuivie par la visite de la basilique de Fourvière et une promenade au parc de la Tête d'Or.



A leur tour, les enfants donneront un concert le vendredi 7 mai 2010 à 19 h à la salle St Martin sur le thème des chansons célèbres de Walt Disney.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Une journée au Bessat pour les élèves de CE2 et CM1 de l'école primaire

Le lundi 1^{er} février au matin, nous avons mis une heure pour arriver au Bessat, dans le massif du Pilat. Puis, nous avons rencontré Florian, notre accompagnateur en montagne. Il faisait beau, mais très très froid (-10 degrés environ). Nous avons appris à marcher avec des raquettes à neige pour traverser la forêt et découvrir plein d'empreintes d'animaux dans la neige fraîche. On a même pu courir avec les raquettes et faire des courses dans de grandes descentes !

A midi, nous nous sommes ravitaillés au chaud dans une salle hors-sac, puis l'après-midi, nous sommes allés découvrir le «snowtubbing», une sorte de grosse bouée qui glisse sur des pistes prévues à cet effet. Cette journée a été vivifiante et très intéressante. De retour en classe, nous avons rédigé «le petit journal du Bessat». Chaque élève en a maintenant un exemplaire, mais il est aussi affiché sur le panneau devant l'école.



Une journée dans la peau d'un réalisateur !

Tous les CP de l'école ont participé à une journée très enrichissante. Valérie, intervenante dans les écoles et animatrice à «l'Atelier 3 dés» à Lyon, est venue pour faire réaliser aux élèves un film d'animation. Les élèves ayant cette année participé au projet «école et cinéma» étaient ravis de créer eux-mêmes un dessin animé. La journée a été bien remplie : le matin, fabrication des personnages en pâte à

modeler, et l'après-midi, prises de vues avec un appareil photo et beaucoup d'imagination pour inventer une histoire cohérente !

Chaque élève est reparti avec un CD sur lequel il pourra visionner son film d'animation avec sa famille. Ils sont fiers de ce travail très réussi.

Un CD est disponible à l'école si des Thurinois veulent le visionner.



Vie associative

THURINS THÉÂTRE



L'association Thurins Théâtre est en deuil.

Nous avons en effet traversé un début d'année difficile en déplorant la disparition de Gérard Balmont, l'un de nos fondateurs, et de Gilbert Perrier, qui a œuvré pendant de longues années dans le groupe Pub / Entrées.

Malgré tout, «le spectacle doit continuer / The show must go on» !

Et c'est avec d'autant plus de fierté que nous vous présenterons notre nouveau spectacle, auquel Gérard aura grandement participé :

La maison assassinée.

Et oui, cette année sera une année plein-air... Alors prévoyez les couvertures et les coussins (non fournis)... pour le café bien chaud ou les petits creux, la guinguette de Tata Cricri sera là !

En première partie, la jeunesse théâtrale retracera une partie de l'histoire de l'association à travers les diverses pièces jouées : A vous d'essayer de les reconnaître ! (Jeu gratuit nécessitant l'usage d'un stylo, non fourni lui aussi... décidément les restrictions budgétaires touchent même les associations !)

Nous vous rappelons les **dates du spectacle : 2-3-9-16-17-23-24 juillet 2010** et vous attendons nombreux !

PS : Avis de recherche : peut-être auriez vous dans vos caves ou greniers divers accessoires qui pourraient nous être utiles pour notre spectacle : vieux vélos, triporteur, portillons et barrières en fer forgé, objets du quotidien du début 1900...

PSS : nous adoptons également (les soirs de représentation uniquement... !):

- 1 chèvre (et non un bouc)
- 2 chiens (ou chiennes, imposant(e)s et non méchant(e)s, mais qui en auront juste l'air le temps de chaque représentation...).

ÉCLAIREURS - ÉCLAIREUSES DE FRANCE (E.E.D.F.)

Camp d'été 2010 du groupe E.E.D.F. Nicolas Benoit de Thurins

LIEU DU CAMP : à 800 m d'altitude, dans un hameau en pleine châtaigneraie, à 15 min d'Aurillac dans le Cantal. Au lieu dit Saint Mary sur la commune de ROANNES SAINT MARY (15220).



ACTIVITÉS : les thématiques du camp : un écolo-camp. Randonnées, piscine, rocher d'escalade, canoë, kayak, baignade, voile, Visite d'un village médiéval, d'une ferme (pour les petits) Festival de la nuit du conte
Lieu idéal pour grands jeux nature et initiation à l'environnement.

DATES : pour les louveteaux (8-11 ans), éclés (11-15 ans) et aînés (15-18 ans) du lundi 5 juillet au vendredi 23 juillet pour les lutins (6-8 ans), du vendredi 9 juillet au vendredi 23 juillet.

TARIFS ADHÉRENT

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus
Lutins	450.00 €	420.00 €	390,00 €
Louveteaux éclés	510.00 €	480,00 €	450.00 €
Aînés	à définir	à définir	à définir

Les tarifs aînés seront définis en fonction des activités arrêtées avec les jeunes.
Pour les non adhérents ajouter : 75,00 euros par enfant.

INSCRIPTION : dès maintenant, pour une inscription ferme, nous vous demanderons un acompte de **200 € par enfant**.

Pour plus d'informations :

Contact : Laurence Pardon : 04 78 81 94 56 - 06 86 70 91 77 - family.pardon@orange.fr
Jérôme Lacoste : 04 78 81 91 13 - 06 78 43 70 42 - lacoste.debray@free.fr

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE DE THURINS

Nous vous conseillons les expositions suivantes :

Jusqu'au 27 juin : exposition «La jeune fille après l'école et avant le mariage...» au milieu du XX^e siècle, à la Maison de Pays de Saint-Martin-en-Haut.

On y retrouve, entre autres choses, des témoignages, photos, objets relatifs à la manufacture de vêtements Guéripel de Thurins.

Du 5 juin au 30 juin : Exposition sur la Roumanie, dans la salle des mariages de la mairie de Thurins.

Vernissage : vendredi 4 juin à 18 h 30

Les Thurinois et Thurinoises sont invités à rencontrer M^{me} Geneviève HECTOR, présidente de l'A.S.O.L. (Association Amitié et Solidarité en Ouest Lyonnais).

Histoire d'un parrainage des Communes de l'Ouest Lyonnais avec Berghin. – Témoignages de Thurinois.



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

53, rue du 8 mai 1945 - 69510 Thurins
Tél. 04 78 48 99 60 - Fax : 04 78 81 76 36
E-mail : mjc.thurins@wanadoo.fr

ESPACE JEUNES

Mini camp ski

Le mini camp ski, qui s'est déroulé à la Grave du mercredi 24 au samedi 27 février, a été une réussite. La neige, le soleil et la bonne ambiance étaient au rendez-vous. De plus, les jeunes participants ont pu financer la moitié de leur camp grâce à leur vente de gâteaux ! Ce camp a été réalisé avec deux Espace Jeunes de l'Ouest Lyonnais. Une occasion supplémentaire pour les jeunes du territoire de se rencontrer !



Les vacances arrivent !



L'Espace Jeunes ouvre ses portes pendant les deux semaines des vacances du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Au programme : stage vidéo, LazerGame, Stage au choix (cirque, graff,...), Equitation, Soirée Poker, Tournoi de foot, Création de bijoux...

RAPPEL

Les jeunes peuvent apporter leur repas et rester manger à l'Espace Jeunes avec les animatrices.

Les Ados-Ré

Le mercredi 19 mai, viens avec nous te balader à Lyon, pique-niquer au parc de la Tête d'Or et visiter un musée surprenant (exposition de Ben) !
Tarif : 5 €.



Les Vendre-Dynamiques

- Le vendredi 7 mai à 18 h 30 : Girl's Party
- Le vendredi 4 juin à 18 h 30 : Fête de l'Espace Jeunes.

RAPPEL

PROJET « COUP DE POUCE »



Le printemps arrive et les petits travaux aussi ! Alors pensez aux jeunes du projet Coup de Pouce qui peuvent vous aider dans vos divers petits travaux en échange d'une rémunération libre qui leur permettra de financer une partie de leur voyage humanitaire en Roumanie.

Atelier Carnaval



Deux week-ends ont été dédiés à la réalisation de masques et d'accessoires pour le carnaval.

Ces ateliers ont été encadrés par les bénévoles de la M.J.C. et des jeunes filles de l'Espace Jeunes.

Les familles thurinoises ont répondu à cette invitation avec entrain et bonne humeur !

Plâtre, peinture, découpage... tout avait été prévu pour passer un agréable moment.



Randonnée des 9 clochers : dimanche 2 mai 2010 - 20^e ANNIVERSAIRE !

Hé oui ! C'est reparti pour la Randonnée des 9 Clochers à laquelle beaucoup d'entre vous participent. 20 ans déjà, que nos merveilleux paysages résonnent des 4000 pieds frappant le sol, de 20000 orteils transpirant... mais aussi des sourires qui illuminent les visages au terme du parcours. Rendons hommage à la centaine de merveilleux bénévoles sans lesquels la randonnée n'existerait pas. Car la Rando c'est aussi les copains qui se retrouvent depuis 20 ans (ou moins), qui rient, mangent et s'amuse comme des enfants.

La randonnée des 9 clochers c'est une des randonnées les plus fréquentées ! Nous attendons encore plus de monde cette année.

Alors, si vous aussi vous avez envie de participer à cette belle aventure, rapprochez-vous de la M.J.C., de Claude Vindry, Michèle Thomas ou Jean Novel. Nous vous accueillerons avec plaisir car nous avons besoin de vous !



WESTERN DANCE THURINS

Notre but : faire connaître la Country par des démonstrations diverses.

Cette année 2010 est particulièrement riche en sorties et spectacles auxquels nous participerons.

Si vous souhaitez nous voir danser, notez les dates suivantes :

Dimanche 25 avril : salle Victor Hugo, 33 rue Bossuet à Lyon 6^e, vous assisterez à une comédie musicale sur le thème «un voyage autour du monde» organisée par l'association «La clé des chants» dans laquelle nous représenterons les U.S.A.

Samedi 15 mai : nous animerons la nuit du musée de la Blanchisserie à Craponne

Si vous voulez passer une soirée de convivialité, reprenez le **samedi 5 juin**, salle Cavanote à Savigny, où vous pourrez manger et danser avec nous et apprendre les rudiments de nos danses si vous le souhaitez.

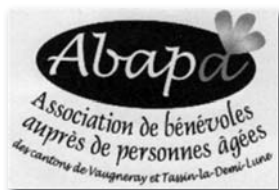
Samedi 3 juillet, nous intervenons également à la fête organisée par la M.J.C. de St Just à Lyon

Et si un petit séjour à la montagne vous tente, les **samedi 10 et dimanche 11 juillet**, nous mettrons l'ambiance à la fête de village de CLELLES dans le «Trièves» en Isère.

Venez nombreux vous amuser avec nous et, même si la date est encore loin, n'oubliez pas nous sommes présents à la Journée du Fruit, le **dimanche 12 septembre**.

Pour mieux nous retrouver :
wdthurins.over-blog.com

Vie associative (suite)



Vos contacts :

Janine VILLARD au 04 78 48 95 84

Danièle FENET au 04 78 48 91 13

Marie-Hélène RATTON au 04 78 48 93 50

L'A.B.A.P.A. est une association dont le siège social se situe à Craponne, dans les locaux du S.I.P.A.G. Une permanence est assurée **le lundi matin de 10 h 30 à 11 h 30, (tél. 04 37 22 07 24).**

Les activités que nous menons sont indépendantes. La mairie nous prête les locaux, pour certains ateliers. Nous n'avons aucune appartenance, quelle qu'elle soit.

Notre but, à toutes et à tous, est de maintenir un lien social avec nos aînés.

Le repas de printemps que nous faisons habituellement à la serre, chez Monique et Marius Dumortier, se déroulera le **JEUDI 27 MAI**. Ils nous font le plaisir de nous accueillir, dans ce cadre tout à fait exceptionnel, qui ravit tous les participants.

Les rencontres à la maison de retraite de Saint Martin en Haut, regroupent un nombre de participants toujours plus important, nous nous en réjouissons, le plaisir de ces retrouvailles ne se dément pas.

Merci à tous qui participez et qui faites la réussite de ces après-midi.

Vous souhaitez vous joindre à nous ?... Faites-vous connaître, cela permet une meilleure organisation des transports.

Prochaines visites

VENDREDI 30 AVRIL et VENDREDI 25 JUIN,
nous monterons des cerises

Départ à 14 h 30 du parking de la Mairie.

Atelier équilibre

Cet atelier sera pérennisé. Devant l'intérêt et le succès de cet atelier, le SIPAG prolonge la prise en charge financière de l'intervenant, ce qui permettra à toutes les personnes intéressées de participer. Vous aurez les informations nécessaires en temps voulu.

Si vous souhaitez connaître le contenu des cours, contactez les participants, ce sont eux qui en parlent le mieux.

Actuellement les cours ont lieu **les JEUDIS matin, de 9 h 30 à 10 h 30.**

Atelier du vendredi

Le premier et le troisième vendredi du mois, vous pouvez vous joindre à nous pour un moment convivial, dans les locaux du club de l'Age d'Or qui nous héberge gentiment. L'effectif n'est pas très important, mais l'ambiance est des plus agréables. Et comme on dit «*plus on est, plus on rit*».

Notre effectif s'étant élargi, nous commençons à faire quelques visites aux personnes seules de plus de 80 ans, ou sur demande.

Si vous avez ou connaissez des besoins faites-le savoir.

LE CLUB DE L'AGE D'OR

Le club de l'Age d'Or a tenu le 7 janvier à la salle St Martin son assemblée générale.

151 adhérents sont inscrits cette année dont une centaine étaient présents pour partager la brioche des Rois et fêter les aînés :

les 90 ans : M^{me} Anne-Marie Maniolon, M. Etienne Jasserand.

les 80 ans : M^{me} Francine Courbière, MM. Paul Courbière, Jean Esparcieux, Antonio Intorre, Joannès Roche, Gabriel Delorme.

Le 18 février : toujours à la salle Saint Martin, l'après-midi «bugnes», animée par Dany Crozier, a enchanté les gourmands, les spectateurs et surtout les danseurs.

Le 12 mars : nous nous sommes retrouvés devant une choucroute, au Restaurant Bonnier, suivie d'un concours de belote offert par les restaurateurs... La bonne humeur règne toujours au sein de l'association, même si nous sommes en attente de jeunes retraités pour revigorer nos ardeurs !

Un appel : ce serait sympa si des mains habiles nous aidaient à partir du 19 avril pour plisser les fleurs de la Journée du Fruit, les lundis de 14 h à 17 h 30 au local de l'Age d'Or.

Café et bonne ambiance assurés.



Cet été, partagez vos vacances avec un enfant

Une belle aventure de solidarité !

Le Secours catholique recherche des familles prêtes à partager leurs vacances (couples avec enfants ou jeunes retraités) pour permettre à des enfants de partir cet été.

Vous aussi, vous pouvez participer à cette belle aventure de solidarité.

Vous pouvez relayer cet appel autour de vous.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ :

Le Secours Catholique
Délégation du Rhône

04.78.33.38.38 (nouveau numéro)

Courriel :

sc-lyon@secours-catholique.org

web : www.secours-catholique.org



Comme l'année dernière, les adhérents de l'association se sont retrouvés le dimanche 24 janvier pour un «**après-midi jeux de société**» en famille, avec pour seul ticket d'entrée : une boisson et un gâteau ! C'est ainsi qu'une soixantaine d'adultes et d'enfants ont passé un moment très convivial autour de goûters «faits maison».



L'assemblée générale aura lieu le **mardi 6 avril 2010 à la mairie à 20 h 30** où le bilan moral et financier de l'association sera présenté à ses adhérents.

Elle vous informera aussi du bilan de ses activités et des projets à venir. Comme pour beaucoup d'associations, ce moment est important pour échanger nos points de vue sur les différentes actions engagées et connaître vos attentes.

Nous y accueillerons aussi toutes les personnes pouvant nous soutenir et renforcer notre équipe.

Autre rendez-vous à noter : le **mardi 27 avril 2010**, nous organisons une **conférence débat** sur le thème de l'évolution du couple tout au long de sa vie : avant, pendant et après les enfants, le couple et les contraintes du travail, le couple et la retraite...

C'est la psychologue-clinicienne Anne-Sophie REGAISSE, exerçant à Thurins, qui mènera cette soirée à la salle des mariages de la mairie de Thurins. Nous vous attendons nombreux ! Entrée gratuite et libre à tous.

Nous vous rappelons également que l'association tient à votre disposition une liste de jeunes thurinois(es) prêt(e)s à faire du **baby-sitting**.

Autres événements à noter dans vos agendas :

- La fête des mamans de l'année le **samedi 5 juin 2010**.
- Le vide-placards spécial vêtements enfants, jouets et matériel de puériculture le **dimanche 17 octobre 2010**.

Contacts :

Viviane BOUCHUT - 04 78 19 12 05
Aude LEROYER - 09 50 74 56 53
www.familles-de-france.org et
www.famillesdefrance69.fr

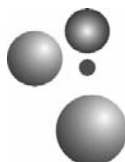
A.S.P.T. PÉTANQUE THURINOISE

L'association de pétanque a la tristesse de vous annoncer le décès de son trésorier, Gilbert PERRIER, qui a œuvré avec dévouement durant de nombreuses années.

Une Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu avec l'élection d'un nouveau trésorier.

Nouveau Bureau

- Présidente : Jocolyne BLANC
- Trésorier : Nicolas STEVENIN
- Trésorier-adjoint : André ROBIN
- Secrétaire : Marion DUPIN
- Secrétaire-adjointe : Marie-Thérèse CRETIN



Calendrier des concours 2010

- **Samedi 10 avril** Qualification du But d'honneur
- **Samedi 24 avril** Doublettes Challenge A.S.P.T.
- **Samedi 8 mai** Qualification du But d'honneur
- **Vendredi 18 juin** Doublettes Nocturne A.S.P.T.
- **Mercredi 14 juillet** Doublettes Souvenir Claude Fenet
- **Samedi 31 juillet** Doublettes Concours de la vogue
- **Samedi 4 septembre** Phase finale But d'honneur

Tous les concours, sauf le nocturne qui commence à 19 h, se jouent à 13 h 30, au stade.

Si vous avez envie de rejoindre un groupe dynamique et convivial, nous vous accueillerons avec plaisir.

LES BLEUETS DE THURINS

Planning des manifestations

- **Samedi 27 et dimanche 28 mars** - Coupe Départementale Poussines et Jeunesses-Aînées à Amplepuis
- **Samedi 10 avril** - Concours Poussins Interne - Salle des Sports de Thurins
- **Dimanche 25 avril** - Vide-greniers au stade de Thurins
- **Dimanche 9 mai** - Concours Départemental Poussins - Salle des Sports de Villefranche
- **Samedi 5 et dimanche 6 Juin** - Concours Départemental Jeunesses-Aînées - salle des Sports de Villefranche
- **Samedi 26 juin 2010** - Concours mini-Poussins et Fête des Bleuets - Salle des Sports de Thurins
- **Dimanche 3 octobre 2010** - Loto

RAPPEL

N'oubliez pas le VIDE-GRENIERS organisé par les Bleuets le dimanche 25 avril, à Thurins

Pour tout renseignement : 06.37.65.44.66 ou les-bleuets-de-thurins@hotmail.fr (bulletins d'inscription, pour réserver un emplacement, disponibles en mairie).

Une page Facebook vient d'être créée pour faire notre pub concernant les différents événements du club. Premier événement : le spectacle des Pompiers ! <http://www.facebook.com/pages/Thurins-France/Les-Bleuets-de-Thurins/383160064387?ref=search&sid=1542081026.4232029922..1>

Vie associative (suite)

F.C.V.L.

Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010, week-end festif pour le F.C.V.L. qui organisait son challenge Florian Maurice à Thurins.



Le samedi après-midi, 10 équipes de la catégorie U9 se sont affrontées sous la forme d'un tournoi amical. Les jeunes footballeurs ont tous bien défendu les couleurs de leur équipe avec fair-play et bonne humeur, aussi bien sur le terrain que dans les tribunes.

Pas de classement prévu dans cette catégorie mais pour féliciter les joueurs, coupes et médailles ont été remises à chacun.

Le dimanche, la journée a débuté à 8 h. Bien que le thermomètre extérieur soit négatif et que l'heure soit matinale pour un



dimanche, tous les enfants étaient motivés pour cette compétition. En effet 16 équipes U11 se sont affrontées tout au long de cette journée sous les applaudissements des parents et les encouragements de leurs entraîneurs.

A l'issue de cette journée, la finale s'est disputée entre F.C.V.L. 1 et CASCOL 1 et la 3^e place s'est jouée entre Le LOU et Millery et... au grand bonheur du F.C.V.L., des parents et des enfants, l'équipe F.C.V.L. 1 s'est imposée !

Sur ces 2 journées, 6 équipes F.C.V.L. ont représenté le club et tous les jeunes joueurs se sont formidablement bien défendus.

Les responsables du F.C.V.L. remercient parents et enfants pour leur disponibilité et leur bonne humeur. Ils remercient également les entraîneurs et les bénévoles qui ont permis que ce week-end se déroule dans une ambiance festive.

JUDO CLUB DE THURINS

De bons résultats sur la première moitié de la saison, et une ceinture noire de plus !

Aurélien DELIOT s'est classé 3^e lors des qualifications de District Rhône Minimes F.F.J.D.A.

Léanne JASSERAND se place 3^e au Championnat du Rhône Minimes F.F.J.D.A. Elle est qualifiée pour le Championnat Régional.

Samuel NÉLIAS et **Nathan TRANCHAND** se classent 5^e dans leurs catégories respectives lors des Qualifications de District Rhône Benjamins F.F.J.D.A.

Thibault FAURE fait un retour canon, après 2 années d'interruption, en se classant 3^e du Championnat du Rhône Juniors Judo F.F.J.D.A., 2^e de l'Open International Jujitsu Combat de Lille, et en emportant le titre de Champion d'Académie U.G.S.E.L. Judo. Il est qualifié directement pour le Championnat de France U.G.S.E.L. qui se déroulera à La Roche sur Foron (74) les 13 et 14 mars 2010.

Thibault a également passé avec succès le 27 février dernier le Nage No Kata (passage technique) et devient du même coup la huitième ceinture noire formée au club puisqu'il avait déjà acquis ses 100

points compétition en relation grade-championnat.

Par ailleurs, le **Club** s'est placé 3^e lors de l'Interclubs de l'U.S.O.L. à Vaugneray.

L'ensemble du bureau et le professeur souhaitent féliciter ces jeunes mais également **tous les adhérents** qui participent activement à la dynamique du club.

En judo, en Jujitsu, comme dans la vie de tous les jours, nous avons besoin des autres pour aller de l'avant !

Stage d'été de Judo / Jujitsu

Ouvert aux enfants nés en 2002 et avant. Licenciés durant la saison 2009-2010. Limite de 40 participants.

La Morte 2010 - Alpes du Grand Serre (Isère 38)

Du dimanche 22 au samedi 28 août 2010 (7 jours)

ACTIVITÉS : Judo / Jujitsu & Montagne / Via Ferrata / VTT / Voile / Rugby / Baseball / Football / Randonnée / Secourisme / Animations en soirée.

TARIFS : 310 euros pour 1 enfant, 565 euros pour 2 enfants, 880 euros pour 3 enfants, ...
Comprenant : le voyage en autocar, la pension complète, les activités.

ENCADREMENT : l'ensemble du stage sera couvert par 5 ou 6 accompagnateurs suivant le nombre d'inscrits. **Les cadres judo du stage viendront à titre bénévole.**

Pour les autres activités, l'encadrement sera assuré par des intervenants extérieurs diplômés d'Etat dans chaque spécialité.

Le stage est déclaré auprès du Comité du Rhône de Judo et de Jeunesse et Sport.

F.N.A.C.A.

COMITÉ DE

THURINS-RONTALON



Concours de belote du 10 janvier

Froid et routes très enneigées, d'où seulement 22 doublettes :

- **CLASSÉ 1^{ER} :** Max Teil et Franck Ratton (Thurins-Yzeron)
 - **CLASSÉ 2^E :** Fred Thiely et Sébastien Belogi (Thurins)
 - **CLASSÉ 3^E :** André et Marie Verdier (Thurins)
- etc...

La rosette de la tombola pour Malou Bonnier (Thurins).

Concours de belote du 28 février à la salle des fêtes de Rontalon

54 doublettes inscrites

- **CLASSÉ 1^{ER} :** Maurice Bonnier et Catherine Tholin (Messimy)
 - **CLASSÉ 2^E :** Bénédicte Guillon et Guy Chantre (Rontalon)
 - **CLASSÉ 3^E :** André Bonnier et Marinette Delorme (Thurins/Vaugneray)
- etc...

La jambon de la tombola pour Jean Reynard (Thurins).

19 mars 2010 (48^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie)

Au cours d'un vin d'honneur, offert par la Municipalité, qui a suivi la cérémonie au Monument aux Morts, notre adhérent **Jean-Claude Séon** a reçu la Médaille Militaire pour actes de courage pendant la guerre d'Algérie. Haute récompense remise par Monsieur Joannès SAUNIER, ancien combattant 39/45, lui-même détenteur de Médaille Militaire. Félicitations à notre ami Jean-Claude.

A NOTER

Mardi 11 mai : sortie annuelle
Samedi 26 juin : concours de Pétanque (ouvert à tous).

Calendrier des fêtes d'avril à juillet 2010

Avril

Vendredi 9	Vernissage de l'exposition d'aquarelles et sculptures à 18 h 30
Samedi 10	A.S.P.T. : qualification au but d'Honneur à 14 h 30 au stade
.....	Les Bleuets : concours Poussins à 13 h 30 à la salle des sports
Dimanche 11	E.E.D.F. : pique-nique à la salle Saint Martin
Dimanche 18	Défilé des Classes en «0»
Samedi 24	A.S.P.T. : challenges à 13 h 30 au stade
Samedi 24	Badminton : tournoi U.F.O.L.E.P. à 18 h 30 à la salle des sports
Dimanche 25	Les Bleuets : vide-greniers sur le stade
Jeudi 29	Club de l'Age d'Or : repas de Printemps à 12 h 00 à la salle Saint Martin
Du 10 avril au 20 mai	Exposition d'aquarelles et sculptures, salle des mariages

Mai

Dimanche 2	M.J.C. : randonnée des 9 Clochers
.....	Porte ouverte de l'exposition de 10 h 30 à 17 h salle des mariages
Vendredi 7	Sapeurs-Pompiers : concours des sapeurs-pompiers à 19 h 00 au stade
.....	A.P.E.L. : Concert des enfants à 19 h 00 à la salle Saint Martin
Samedi 8	Cérémonie du 8 mai 1945
.....	A.S.P.T. : qualification au but d'honneur à 13 h 30 au stade
Mardi 11	F.N.A.C.A. : sortie annuelle
Samedi 15	Société de chasse : concours nocturne de pétanque au stade
Jeudi 27	FOIRE annuelle (3 ^e jeudi du mois de mai)
Dimanche 30	1^{ère} communion à 10 h 30

Juin

Vendredi 4	Vernissage de l'exposition sur la Roumanie à 18 h 30
Samedi 5	Ass. des Familles et Municipalité : «Mamans de l'Année» à 17 h 00 à la salle des Mariages
.....	École Maternelle Publique : fête de l'école
Dimanche 7	Les Bleuets : Concours départemental «Jeunesses» et «Aînées»
Mercredi 16	Judo Club : pique-nique
Vendredi 18	A.S.P.T. : pétanque nocturne au stade
Samedi 19	Judo Club : fête du Judo
Vendredi 25	Ecole Primaire Publique : fête de l'Ecole
Samedi 26	F.N.A.C.A. : tournoi de pétanque à 15 h 00 au stade
.....	Les Bleuets : fête des Bleuets à la salle des sports
Dimanche 27	O.G.E.C. / A.P.E.L. : kermesse à la salle Saint Martin
Du 5 au 30 juin	Exposition sur la Roumanie (ASOL et liens Thurins / Berghin)

Juillet

Vendredi 2	Municipalité : remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6 ^e , dans la cour de la mairie, à 19 h
Vendredi 2	} Thurins Théâtre : spectacle plein air à 20 h 30
Samedi 3	
.....	} M.J.C. : fête villageoise
.....	
Dimanche 4	} Société de chasse : Ball-trap
Vendredi 9	
Mardi 13	Thurins Théâtre : spectacle plein air à 20 h 30
Mercredi 14	Retraite aux flambeaux et feu d'artifice suivi du bal des Pompiers
.....	A.S.P.T. : Souvenir Claude FENET à 13 h 30 au stade

État civil



Naissances

9 novembre 2009	Noah, Jean, Roger CHABANAIS
3 décembre 2009	Hélia THOMAS
30 décembre 2009	Malo CONFORT
14 janvier 2010	Marie-Gabrielle Emilie Alexandra GLIN

Décès

9 janvier 2010	Claudette Joséphine CHARVOLIN veuve GUILLON (décès hors commune)
18 janvier 2010	Gérard Augustin Marie BALMONT
20 février 2010	Léon Henri COSTA (décès hors commune)



